

# **émancipée**

« JE TRAVERSE LA RUE... »

**ON VA LE FAIRE  
EN MANIF CONTRE  
TA POLITIQUE !**

**DOSSIER :**  
**FORMATIONS  
DES  
ENSEIGNANT-ES**

P. 16-23

- **CAP22 dans l'Éducation** P. 4-5
- **L'unité syndicale en question** P. 10-11
- **L'Union européenne vers l'implosion ?** P. 24-25

# « UNE VRAIE ALTERNATIVE À L'ENFERMEMENT DES ENFANTS : LA LIBERTÉ ! »



**L**e nombre d'adolescent-es emprisonné-es dans le cadre de la détention provisoire n'a jamais atteint le niveau d'aujourd'hui et il marque une évolution historique.

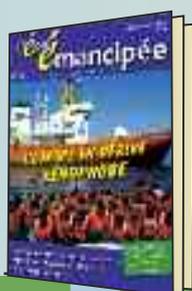
Toutes les études montrent pourtant que l'enfermement socialise dans un milieu criminogène, où la scolarisation, les soins, la vie familiale, la citoyenneté sont entravés et qu'il produit des effets contraires à ceux qu'il prétend obtenir. C'est pour alimenter ce débat que ce livre éclaire les mécanismes à l'œuvre dans les lieux et situations d'enfermement, leurs effets spécifiques sur des adolescent-es et les implications sur le travail éducatif effectué avec ces jeunes.

La banalisation de l'enfermement depuis plusieurs années et l'annonce de la création de vingt nouveaux centres éducatifs fermés pour compléter les cinquante-deux structures déjà en fonctionnement doivent réactiver le débat sur les choix éducatifs et judiciaires d'une institution chargée de protéger l'enfance en danger. Plus largement, il s'agit dans ce livre de questionner l'accélération des politiques sécuritaires et les orientations générales à l'égard de la jeunesse la plus en difficulté.



La mise en perspective historique des modalités de prise en charge pénale des enfants, les constats des professionnel-les et des études sociologiques de terrain permettent d'éclairer l'articulation difficile – voire impossible – entre impératifs pénitentiaires et action éducative. À travers ce miroir tendu à l'institution judiciaire, ce livre tente d'ouvrir des perspectives susceptibles de répondre à l'enjeu d'éducation de la jeunesse et de promouvoir des outils qui libèrent. ●

Les textes présentés dans ce livre découlent des interventions du colloque « Une vraie alternative à l'enfermement des enfants : la liberté ! » organisé par le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social-Protection judiciaire de la jeunesse (SNPES-PJJ/FSU), le Syndicat de la magistrature (SM), l'Observatoire international des prisons (OIP) et le Syndicat des avocats de France (SAF) avec le soutien de la Ligue des droits de l'Homme (LDH), de DEI-France et de la FSU.



**DIRECTEUR DE PUBLICATION :**  
Nicolas BENIES, 29, rue Bellevue 14000 CAEN

**ÉQUIPE DE RÉDACTION :**  
Claire BORNAIS, Mary DAVID, Bernard DESWARTE,  
Bruno DUFOUR, Véronique PONVERT,  
Cécile ROPITEAUX, Denis THOMAS,  
Sophie ZAFARI, Laurent ZAPPI

**COMPOSITION ET MISE EN PAGE :** École Émancipée  
**CONCEPTION GRAPHIQUE :** Eric MONTELLO  
**IMPRESSION :** RIVATON ET COMPAGNIE  
177 Allée des Érables, 93420 Villepinte

L'École Émancipée, tendance de la FSU,  
a aussi un site :  
[www.ecoleemancipee.org](http://www.ecoleemancipee.org)

Tribune libre, notre revue est ouverte à des débats. Vos réactions, vos suggestions d'articles sont à envoyer à Bernard Deswarte, e-mail : [bernard.deswarte@gmail.com](mailto:bernard.deswarte@gmail.com). Pour paraître dans le prochain numéro, les articles doivent être envoyés avant le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Le n° 72 de la revue de juillet-août 2018 a été tiré à 1100 exemplaires.

PHOTO DE COUVERTURE : D. R.

## ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS :

### VOUS POUVEZ PAYER VOTRE ABONNEMENT :

» PAR CARTE BLEUE SUR LE SITE DE L'ÉÉ

» PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE :  
L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE  
C/O YVES CASSUTO,  
25, RUE DE LA SOURCE  
54000 NANCY

**PAR RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE SUR LE SITE !**

- » ABONNEMENT INDIVIDUEL ET STRUCTURE SYNDICALE : 33 EUROS.
- » ABONNEMENT TARIF RÉDUIT (REVENUS INFÉRIEURS À 1500 EUROS) : 22 EUROS.
- » ABONNEMENT DE SOUTIEN : 55 EUROS OU PLUS...
- » ABONNEMENTS MULTIPLES : AJOUTER 11 EUROS PAR EXEMPLAIRE SUPPLÉMENTAIRE.

### JE M'ABONNE POUR :

- UN AN
- DEUX ANS (MULTIPLIER PAR 2 LE MONTANT DE L'ABONNEMENT)

NOM ET PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE : .....VILLE : .....

E-MAIL : .....

## SOMMAIRE

p. 2 : Une vraie alternative à l'enfermement des enfants : la liberté !

p. 3 : Édito

## ÉDUCATION

p. 4 et 5 : Cap 22 : dans l'Éducation aussi, « en marche » pour le *top ten*

p. 6 et 7 : Handicap : les droits à l'épreuve des faits

p. 8 : Programmes : cent fois sur le métier, remettons notre ouvrage !

## SYNDICALISME

p. 9 : Parcoursup : coller, ou ne pas coller (au milieu) ? Là est la question !

p. 10 et 11 : L'unité syndicale en débat...

p. 12 à 14 : Syndicalisme et politique...

## SOCIÉTÉ

p. 15 : Au service des mineur-es isolé-es étranger-es !

## DOSSIER : p. 16 à 23

## Formation des enseignant-es



## INTERNATIONAL

p. 24 et 25 : L'Union européenne : direction l'implosion ?

## FÉMINISME

p. 26 : Invisibles détenues

p. 27 : Un an après #MeToo et #BalanceTonPorc, où en est-on ?

## HISTOIRE

p. 28 et 29 : Paul Lévi, une figure révolutionnaire méconnue

## CULTURE

p. 30 : Chic, c'est la rentrée !

p. 31 : Une radio au cœur de la crise

p. 32 : Université d'été des mouvements sociaux à Grenoble, août 2018

## Nous faire entendre, vite !

Personne n'a pu y échapper : l'été a démarré avec la victoire de l'équipe de France masculine de foot et des scènes de liesse collective donnant l'illusion d'une cohésion nationale qui masque mal le racisme systémique du quotidien. On a pu croire un moment que cet épisode de glorification nationale allait pouvoir redorer le blason de Macron. Ce ne fut qu'une parenthèse dans la chute continue de sa cote de popularité. Oui, l'opinion est de plus en plus critique, défiante vis-à-vis du Président et de son gouvernement, qui ont continué à faire preuve d'arrogance et de mépris tout au long de l'été.

Arrogance quand Macron se pense au-dessus des lois, prenant la défense inconditionnelle de son protégé Benalla, l'Élysée comme le Préfet de police n'hésitant pas à proférer des mensonges. Et il ne s'agit pas d'un cas isolé, les suspicions de délits liés au pouvoir ont fait les gros titres de la presse avec des procédures judiciaires pour conflit d'intérêt concernant Kohler, prise illégale d'intérêts pour Ferrand (ce qui ne l'empêche pas d'accéder au perchoir de l'Assemblée), corruption pour Darmanin sur fond de marchandage sexuel, casseroles immobilières pour Nyssen... Arrogance de ce pouvoir qui conforte ses ministres même englué-es dans des affaires judiciaires, et alors que le départ d'Hulot était l'occasion d'un remaniement. Macron promettait du nouveau, sa majorité est un mélange de « société civile » sans moralité et de recyclage politicien, qui porte à un niveau jamais atteint le mépris du bien commun.

Arrogance des annonces, cadeaux aux plus riches, casse de la protection sociale, racket sur la sécu, diminution des aides sociales, régression de l'assurance chômage, contrôle accru des demandeur-es d'emploi, réforme des retraites, attaques contre les Services Publics, contre les salarié-es... en bref, c'est la casse programmée de notre modèle social, issu du Conseil National de la Résistance et basé sur la solidarité ! Et les entourloupes du plan pauvreté n'effaceront pas une année de mesures antisociales et de déclarations pleines de mépris, pour les « ouvrières illettrées », ou « ceux qui ne sont rien », surtout quand on compare le budget alloué à ce plan au manque-à-gagner de la suppression de l'ISF.

Arrogance d'un Président qui entretient des relations cordiales avec Israël, vend des armes à l'Arabie Saoudite, refuse d'accueillir l'Aquarius, stigmatise les migrant-es et les bénéficiaires des minima sociaux, poursuivant la banalisation des discours d'extrême droite, à l'heure où des violences racistes et fascistes se multiplient en Europe.

Comme l'écrit Edwy Plenel, nous sommes face à une « *tentation de l'absolutisme présidentiel, faisant fi des oppositions, méprisées ou caricaturées, jamais entendues ni écoutées* ». Alors puisque nous ne sommes pas entendu-es, nous allons crier plus fort ! Et les raisons ne manquent pas, y compris dans la Fonction Publique : annonces Cap 22 avec attaques contre les missions et le statut, suppressions de postes, poursuite du gel du point d'indice... Après l'université d'été rebelle et solidaire des mouvements sociaux, après les marches pour le climat, dans la continuité des luttes pour les services et les territoires, œuvrons pour que le 9 octobre soit une étape de la mobilisation grandissante ! ●

CÉCILE ROPITEAUX

CAP 22

## dans l'Éducation aussi :

« Placer la France dans les dix meilleurs systèmes éducatifs mondiaux » tout en réalisant 300 millions d'économies sur la dépense d'éducation, c'est l'objectif que fixe le rapport CAP 22 au système éducatif français.

Pour reformater le pays aux attentes des marchés, le système scolaire est un levier qu'il s'agit de mobiliser. Les moyens employés sont multiples : des annonces unilatérales « surprises », comme la publication sans concertation d'ajustements aux programmes de 2016 ; un communiqué du ministre donnant au cœur de l'été des orientations pour l'école issues de CAP 22 ; un rapport de député-es à cette rentrée qui prône un statut de chef-fes d'établissement pour des directeurs-trices d'écoles « managers-ères », tandis que le rapport CAP 22 (p. 63) propose de « responsabiliser » davantage ceux-ci, c'est-à-dire d'accroître leur marge d'autonomie ; une instrumentalisation de classements internationaux des systèmes éducatifs (PISA).

Par exemple, le rang modeste, dans le classement de Shangai, des universités et établissements français du supérieur, instille dans l'opinion la justification de la sélection à l'entrée de l'université (Loi ORE) et la justesse du modèle anglo-saxon en faveur d'une approche marchande de l'enseignement supérieur (16 places dans le top 20 pour les États-Unis). Pour des universités françaises de plus en plus à la recherche de budgets (loi LRU sur l'autonomie financière), la libéralisation des droits d'inscriptions (p 68 « accroître l'autonomie des universités, notamment en diversifiant et en augmentant leurs ressources propres ») est présentée comme une mesure de bon sens.

Or, la dette étudiante est un outil de domination du marché par l'individualisation et la marchandisation du savoir (cf. l'article de la revue *ÉE* n° 71 « La face cachée de la loi ORE »). La déréglementation des droits d'inscription s'inscrit dans cette logique en contribuant à la hiérarchisation, prévue dans le rapport (p 67), entre universités à vocation régionale,



PHOTOS : D. R.

nationale, internationale, et à la concentration des moyens sur les domaines d'excellence.

### Faire la peau au service public national d'éducation !

Avec les réorganisations de l'État (loi *Maptam*, loi Notre, fusion des régions, métropolisation, montée des intercommunalités...), les administrations sont fortement incitées à contractualiser leurs interventions sur les territoires. Ainsi, des conventions rurales (entre État et élu-es locaux) conditionnent le maintien de postes d'enseignant-es à l'évolution du maillage territorial de l'école, en poussant à des regroupements d'écoles, favorables aux suppressions de postes. C'est à cette concentration des écoles que veut pousser CAP 22 en préconisant le transfert de la compétence scolaire aux intercommunalités. Le plan *Mercredi* du ministre s'inscrit dans cette logique d'aggravation des inégalités territoriales et sociales qui a prévalu avec la mise en œuvre des projets éducatifs territoriaux (PEDT), liés à la réforme des rythmes scolaires.

Les régions sont présentées comme le nouvel échelon de mise en œuvre des politiques éducatives (cf. partie 4 du rapport « éviter les dépenses inutiles » / « revoir

le périmètre des académies pour correspondre à celui des nouvelles régions »). Les ambitions portent clairement sur les « gisements d'économies » par la mutualisation des fonctions supports et la gestion optimisée des personnels. Et ce n'est pas pour rien que, parmi les chantiers ouverts pour refonder le contrat social dans la Fonction publique, est annoncée la suppression des instances paritaires portant notamment sur les mobilités des personnels. Ce serait la fin du contrôle *a priori* des délégué-es élu-es des personnels, garant du respect des règles collectives et de l'égalité de traitement.

Autre exemple, dans la partie « suppressions des doublons et meilleur partenariat État/CT », l'État est incité à aller au bout des



# « en marche » pour le top ten !

transferts de compétences déjà actés, notamment dans la formation (« décentralisation complète ») et l'orientation (« à confier aux régions »). Dans la perspective d'un État qui veut se désengager budgétairement, les régions vont récupérer de plus amples prérogatives dans ces domaines, dénationalisant encore un peu plus notre système scolaire dans un contexte d'aggravation des fractures territoriales et sociales.

Ce rapport acte l'abandon d'une ambition pour toutes et tous et promeut la mise en concurrence généralisée des territoires. Cette territorialisation de plus en plus importante des politiques publiques et le recours à la contractualisation, à l'autonomie, constituent autant de facteurs de déréglementation qui préfigurent la disparition progressive du principe de service public national d'éducation.

## En marche... vers l'école libérale !

Chatel, ministre de l'Éducation sous Sarkozy, le disait : l'école doit fonctionner sur le modèle de l'entreprise ! Dans ce cadre, l'objectif fixé au système éducatif est de répondre aux besoins du marché. L'utilisation d'une terminologie issue de l'entreprise est significative dans le rapport CAP 22 : *optimisation, assouplissements dans la GRH, etc.*

En établissant le constat des dysfonctionnements de l'École, le pouvoir propose des remèdes pour mettre le système éducatif français dans le top ten. Mais cette potion, au service de l'idéologie libérale, a un arrière-goût de réchauffé.

Il en est ainsi de la promotion du nouveau management public, en vigueur sous Thatcher dans les années 80, avec l'objectif d'une recherche d'efficacité des services publics pouvant aller jusqu'à les rendre « rentables ». Cette meilleure efficacité passerait par la mise en concurrence et l'autonomie des établissements, avec des chef-fes d'établissement managers, voire recruteurs des personnels ; la flexibilité de ceux-ci, la performance étant évaluées et donnant lieu à des rémunérations au mérite, des primes, etc.

L'autre remède mobilisé, c'est le pilotage par l'évaluation tous azimuts et la mise en concurrence généralisée des



chef-fes d'établissements entre eux, des personnels, des établissements, des élèves. Ces évaluations doivent servir à piloter la pédagogie en identifiant les difficultés des élèves avec le recours à l'intelligence artificielle, l'éducation étant ciblée par CAP 22 comme l'un des sept domaines d'application prioritaire du numérique. Une agence de l'évaluation serait créée et fournirait une ordonnance que l'enseignant-e devrait appliquer... Les résultats pourraient influencer sur le montant des crédits alloués dans le supérieur par exemple, et bien sûr se traduiraient par un salaire basé sur le mérite pour les personnels. C'est une méthode utilisée depuis les années 1960 aux États-Unis.

Ces deux « outils » n'ont pas permis d'améliorer significativement les résultats scolaires, mais ont profondément et durablement impacté les systèmes scolaires des pays concernés, en exacerbant des conflits autour des conditions de travail (plus de temps de travail, salaire au mérite, polyvalence...) ou des dérives comme un enseignement tourné vers le bachotage des tests.

Ce rapport CAP 22 est synonyme, pour l'éducation, de renoncement à la lutte contre les inégalités sociales, territoriales et confirme le recul d'une ambition de réussite et d'émancipation de tous les élèves. De très nombreuses mobilisations ont eu lieu ces quinze dernières années autour des enjeux du système éducatif. Gageons que les personnels, parents et usager-ères, élu-es et citoyen-nes, avec la jeunesse, convaincu-es de la nécessité de la démocratisation du service public d'éducation, sauront construire les initiatives nécessaires pour contrer l'École Macron à la sauce Blanquer. ●

DENIS THOMAS

## Contribution du SNETAP-FSU

**CAP 22 enseignement agricole : faire payer la baisse des effectifs scolarisés dans le privé aux seuls établissements publics ?**

■ Les réformes qui impactent l'enseignement agricole sont décidées ailleurs, mais notre ministère se fait fort de les appliquer sans détour. Ainsi, quid de ses spécificités dès lors que le privé ne subit pas davantage que l'enseignement public ? Les réformes des voies générales et technologiques amplifient les processus entamés dans les précédents quinquennats de réduction des horaires disciplinaires au profit des heures à gérer par l'établissement et par la réduction des spécialités offertes. Ensemble, elles sont susceptibles de réduire profondément l'attractivité des établissements publics d'enseignement agricole qui scolarisent majoritairement dans ces voies. La « *Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » va détourner des élèves de la voie professionnelle au profit de l'apprentissage. Pourtant, les maisons familiales rurales pourront tirer leur épingle du jeu en réunissant dans une même classe des élèves alternants avec des apprentis.

■ Bercy, selon le Directeur général de l'enseignement agricole, ambitionnerait de supprimer 1000 à 2000 emplois dans l'enseignement agricole d'ici 5 ans, au motif d'une baisse de 8000 élèves, alors que 1000 emplois ont été rétablis pendant le précédent quinquennat. Cette confusion des chiffres entre public et privé cache une tout autre réalité puisque 1000 élèves supplémentaires ont été accueillis dans le service public pendant que le privé en perdait 9000. Ainsi, les libéraux ne manquent pas d'imagination pour justifier un dégraissage futur des emplois dans le service public, alors que les maisons familiales, qui n'émargent pas au plafond d'emplois, continueraient à percevoir des crédits à la hauteur de leur participation au service public d'enseignement agricole.



# Handicap : les droits à l'épreu

« *Le handicap met en abîme la complexité de la réalité humaine parce qu'il rappelle qu'on peut être égaux en droit mais ne pas être égaux en fait* » (A. Comte-Sponville, 2007). Dans cette perspective, le handicap existe par rapport à une « *situation* » mais « *il s'incarne aussi dans une déficience avérée* » (C. Gardou, 2007). Cet écart entre le fait et le droit irrigue toute l'histoire de la scolarisation des élèves handicapé-es, une histoire jalonnée d'injonctions paradoxales, de mutations inachevées et de ruptures insurmontables.

**H**istoriquement, la loi de 1975 a privilégié l'accueil des élèves handicapé-es en milieu ordinaire, la loi de 2005 leur scolarisation et la loi de 2013 leur inclusion. Mais en 2015, une circulaire questionne ces bonds qualitatifs et revient à la loi de 1975 : un élève peut être orienté en ULIS (dispositif spécialisé en milieu ordinaire) « *même lorsque ses acquis sont très réduits* ». Pour M. Caraglio, Inspectrice générale de l'Éducation nationale, cette injonction est typique du « *principe radical de l'inclusion, qui ne se focalise plus sur le niveau requis pour bénéficier de l'École* », une radicalité qui interroge les missions de l'École. Pour le sociologue S. Bonnéry, en effet, « *l'École est un milieu de socialisation spécifique, adossé à des contenus de savoirs. Si la socialisation est privilégiée pour ses vertus thérapeutiques par-delà les contenus de savoir, se demande-t-il, peut-on encore parler de scolarisation ?* »

## Entre impuissance et injonctions paradoxales

Aujourd'hui plus qu'hier, il n'est pas rare d'accompagner dans une classe ordinaire des élèves qui ont de grands écarts par rapport aux attendus scolaires de leur classe d'âge. Les enseignant-es sont en général dépassé-es et la réponse de l'institution souvent « *décalée* ». Celle de M. Toullec-Thery, dont les travaux portent précisément sur les écarts d'apprentissage entre élèves, en est exemplaire. Lors d'un colloque en juin dernier (INSHEA), elle s'est vue interpellée par un enseignant d'ULIS collège qui lui demandait ce que « *pouvait faire un enseignant de 3<sup>ème</sup> quand il accueillait un élève avec un niveau scolaire de maternelle ?* ». « *L'important,*

*c'est qu'il progresse à son rythme* », lui répond-elle. « *qu'il parvienne à écrire son prénom serait pour lui une belle réussite* » poursuit-elle... avant d'avouer qu'elle n'a pas de solution. Ceci fait écho aux impasses que vivent tous les jours les enseignant-es dans leur classe, une impuissance qui fait des ravages et qui fait refluer l'espoir d'une école plus inclusive.

La réponse de l'institution valide une conception technocratique de la prise en charge des besoins éducatifs particuliers, aujourd'hui dominante, qui postule la toute-puissance de la didactique. Cette « *chirurgie didactique* » de l'adaptation

relativise le poids des déficiences et des incapacités, comme elle arase le poids des inégalités sociales dans la construction des inégalités scolaires (J.-Y. Rochex, 2011).

À cette impuissance chronique qui met en porte-à-faux les professionnel-les, s'ajoutent des injonctions paradoxales, comme dans la circulaire 2016-17, si importante pour tous les acteurs de l'inclusion : « *L'élève en situation de handicap est un élève comme les autres. Avec les aménagements et adaptations nécessaires, il doit avoir accès aux mêmes savoirs et être soumis aux mêmes exigences* ». Comment peut-on affirmer qu'on est comme les autres quand on a besoin d'aménagements et qu'on soit soumis aux mêmes exigences quand on est confronté toute la journée à des contenus de savoir inaccessibles ? L'enseignant mais aussi le parent d'enfant handicapé que je suis sait de quoi il parle !

À la croisée du sentiment d'impuissance et des injonctions paradoxales, M. Chauvière (2017), toujours incisif, dénonce ceux qui affirment que l'Éducation nationale pourrait se substituer



PHOTO : D. R.

# ve des faits

aux établissements spécialisés. Dans une institution, rappelle-t-il, le soin est un tout. Chaque professionnel-le, quelle que soit sa fonction, a un rôle de soignant-e. Est-il donc réaliste d'attendre des équipes enseignantes la cohésion de tous les instants qu'impose le soin ?

## Sortir de l'hypocrisie

V. Soriano, directrice adjointe de l'Agence européenne pour l'éducation inclusive reconnaissait en clôturant un colloque sur l'inclusion dans le monde (CNESCO 2016) que l'obstacle principal à la scolarisation des élèves handicapés est d'abord financier.

« Historiquement, les établissements spécialisés coûtent si cher que les pays qui ont financé des établissements spécialisés sont essentiellement des pays riches » expliquait M. Caraglio lors d'une conférence dans les locaux du SNUipp en 2015.

C'est si vrai que l'UNESCO signifie aux pays économiquement faibles qui s'engagent dans une politique inclusive « qu'il est moins coûteux de créer et gérer des écoles qui éduquent tous les enfants ensemble que de mettre sur pied un système complexe de différents types d'écoles spécialisées pour différents groupes d'enfants. » (Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation, 2009).

En France, par exemple, une place en IME (déficience intellectuelle) coûte 37 000 €/an en moyenne, 47 000 € en ITEP (souffrance psychique) et 72 000 € pour le polyhandicap (chiffres CNSA 2016).

Face à ces coûts extraordinaires, comment interpréter alors la volonté du gouvernement français de transférer les places d'établissements spécialisés vers le milieu ordinaire (rapport « Plus simple la vie », 05/2018) ? À l'en croire, l'enjeu serait de « sortir d'une logique d'établissement pour entrer dans une logique de dispositif, plus inclusive ». Pourtant, quand le SNUipp interroge l'Éducation nationale au plus haut niveau sur ce transfert, on lui répond que « les établissements spécialisés coûtent trop cher à la Sécurité sociale ». Effectivement, utiliser des SESSAD, dispositifs individualisés d'accompagne-



© PIXABAY/ILLUSTRATION

ment en milieu ordinaire, pour opérer ce transfert, ne coûte que 16 500 €/place/an en moyenne !

## Sortir de la maltraitance

Certes, les SESSAD permettent d'augmenter le temps de scolarisation des élèves des établissements spécialisés (enquête RHEOP 2016). On ne peut donc pas a priori taxer le politique de n'être motivé que par des économies budgétaires. Les 300 % d'augmentation des places de SESSAD depuis 2001 témoignent réellement d'un engagement de la France dans la construction d'une école plus inclusive.

La charnière de ce virage inclusif s'incarne aujourd'hui dans la convention ARS/rectorats de la région Auvergne-Rhône-Alpes (2016) où 80 % des places d'ITEP et d'IME sont destinées à être transférées en 5 ans vers le milieu ordinaire.

Cette convention repose sur un rapport de l'Inspection générale sur les classes en établissement spécialisé (2015). M. Caraglio, co-auteur de ce rapport, est venue en exposer les conclusions à des enseignant-es spécialisé-es au SNUipp. À la fin de son intervention, nombre de ces enseignant-es comprirent que ce rapport était à charge et que sa vision des établissements spécialisés était « en décalage de 30 ans avec la réalité

d'aujourd'hui ». M. Caraglio reprochait en substance aux établissements spécialisés de ne donner que 10 à 12h d'école par semaine en moyenne alors que les enseignants sont payés sur 24h, comme si la moitié du temps, ils étaient payés ... à ne rien faire. Il y a là effectivement un mépris insensé pour le travail en institution, de plus en plus difficile... et pour les jeunes, qui ont certainement moins besoin d'École que de soins. Pourtant, c'est sur ce rapport que reposent en partie les orientations à venir.

## Sortir du dogmatisme

« L'inclusion raisonnée » à la française (B. Gosso), avec son système mixte ordinaire/spécialisé, a été malmenée en octobre dernier par la rapporteuse spéciale de l'ONU. Cette dernière n'a pas regretté que la France ne remplisse quasiment aucune des conditions favorables à l'inclusion (É. Plaisance, 2011) ou que les budgets ne soient jamais à la hauteur des ambitions des réformes (N. Mons, 2017). Non ! Elle a demandé la fermeture de tous les établissements spécialisés, symbole du grand enfermement.

Heureusement, de très nombreuses personnalités du handicap se sont élevées contre cette vision de l'inclusion à travers le seul prisme du milieu ordinaire. Rappelons que la France scolarise déjà 80 % des élèves handicapé-es en milieu ordinaire, une inclusion portée à bout de bras par les personnels, et que seulement 0,6 % des élèves sont en établissement (DEPP, 2017), ce qui en fait le 7<sup>ème</sup> pays le plus inclusif de l'Europe des 27 (G. Avau).

Heureusement aussi que contre ce dogmatisme, qui veut nier l'angle mort du handicap, cet écart irréductible entre le fait et le droit, les législateurs ont jusqu'à présent fait preuve de pragmatisme en signifiant que le milieu ordinaire, c'était... « autant que possible » (lois de 2005, Convention de l'ONU 2006, UNESCO 2009, Conseil de l'Europe 2010). ●

PASCAL PRELORENZO

# Programmes : cent fois sur le métier, remettons notre ouvrage !

**L**a réforme des programmes du collège du précédent gouvernement avait suscité deux types de critiques majeures : l'absence de repères annuels (organisation par cycles dont un à cheval sur primaire et collège) et débats sur certains attendus ou certains concepts, notamment le « prédicat » qui avait cristallisé l'attention médiatique. Le ministère a donc demandé au CSP (Conseil Supérieur des Programmes) d'ajuster les dits programmes pour une mise en application immédiate, dès la rentrée 2018, mettant une fois de plus les collègues dans une situation d'urgence et les éditeurs, dans l'incapacité de produire des nouveaux outils dans les temps. Fidèle à sa « méthode », le MEN n'a évidemment pas consulté et le comité de suivi des programmes n'a pas été réuni.

Les ajustements portent sur les programmes de mathématiques, français, sciences et histoire-géographie EMC. Et nous pouvons y voir une offensive idéologique contre les concepts des sciences de l'éducation ou les débats didactiques. Au cycle 2, par exemple, les préconisations « pour renforcer la maîtrise des fondamentaux », transmises le 26 avril dernier aux professeur-es des écoles et des collèges, ressurgissent notamment via la plus grande insistance sur le traitement du code ou la mémorisation de l'orthographe. C'est au cycle 3 que les « clarifications » terminologiques apparaissent, avec le retour des compléments d'objets face au « prédicat » tant décrié. Le CSP préconise aussi l'apprentissage du passé simple à toutes les personnes.

À ce jour, si certaines parties des textes gagnent en lisibilité, comme par exemple en mathématiques, n'y figure par contre aucun repère de progressivité annuel que la DGESCO est censée préparer, comme cela a déjà été fait pour les sciences. De même,

les difficultés liées au cycle 3, à cheval sur deux structures, demeurent. Il faudra donc pour les collègues se réunir sans doute encore et encore pour tenter de faire le lien et mettre du sens là où les textes officiels devraient le faire. Or, nous savons toutes et tous les problèmes liés aux conseils CM2/6<sup>ème</sup>.

## Liberté pédagogique remise en cause

Concernant l'enseignement moral et civique, les élèves devront apprendre le premier couplet de *La Marseillaise* dès le CE1. Jusqu'à maintenant cela se faisait en

savons qu'il faut toujours un temps relativement long aux enseignant-es pour s'approprier les programmes et surtout savoir les rendre opérationnels dans la classe. Ces changements réguliers ne sont donc pas de nature à rendre cela possible. Surtout ces ajustements renvoient, encore une fois, aux débats stériles entre les « pédagogos » (incarnés par Michel Lussault, ancien président du CSP) et les « républicains », défenseurs des « fondamentaux » (le lire, écrire, compter), entre tradition et modernité. Or, dans le quotidien de la classe, les enseignant-es n'opposent jamais les deux logiques puisqu'ils/elles tentent toujours de faire

acquérir des savoirs disciplinaires, tout en étant attentifs-ives aux autres aspects de la vie des élèves. Ces changements permanents ne font que renforcer le sentiment de découragement et de lassitude de la profession qui doit sans cesse s'adapter, réorienter ses pratiques, modifier ses priorités, au gré des gouvernements. Pire encore, la liberté pédagogique est remise en cause puisque la modification des programmes et la mise en place d'évaluations standardisées à différents niveaux vont conduire à une uniformisation des pratiques, de surcroît parfois les plus réactionnaires.

Et, pour les collègues « à cheval » sur collège et lycée, le travail sera d'autant plus lourd que les groupes d'élaboration des projets de programme (GEPP) sont en train de travailler, dans le cadre de la réforme du lycée, à l'écriture des nouveaux programmes dont l'application est prévue en septembre 2019 pour les classes de seconde et première. ●

MARC ROLLIN



CM1, parallèlement aux cours sur la Révolution, afin que cela fasse sens. Or, ce n'est pas forcément ce qui est visé par ces ajustements : on préfère afficher des symboles politiques, jouer sur l'héritage patrimonial, plutôt que de former des citoyen-nes éclairé-es. Pour Souâd Ayada, présidente du CSP, tout cela est « du bon sens » (*Le Point*, 30 juin 2018).

Sauf que « bon sens » ne rime pas toujours avec réalité du terrain. Nous

# Parcoursup : coller, ou ne pas coller (au milieu) ? Là est la question !

Durant l'année universitaire 2018-2019, le SNESUP-FSU s'est retrouvé, de manière un peu inhabituelle pour le syndicat majoritaire des enseignant-es-chercheur-es et enseignant-es du supérieur, à contre-courant du milieu universitaire en appelant à lutter contre Parcoursup.

**B**ien que le SNESUP-FSU ait participé en partie aux innombrables réunions de « concertation » de façade organisées par le ministère en six semaines, dès les annonces à la fin octobre du dispositif prévu, son opposition a été claire. Globalement, la direction nationale n'a pas montré trop de divergences dans l'analyse des mesures et de leurs conséquences pour les néo-bachelier-es en termes de tri social. Les discussions internes ont surtout porté sur les moyens à employer pour mobiliser les collègues, et les actions à proposer ou, à défaut, celles à soutenir (ou non).

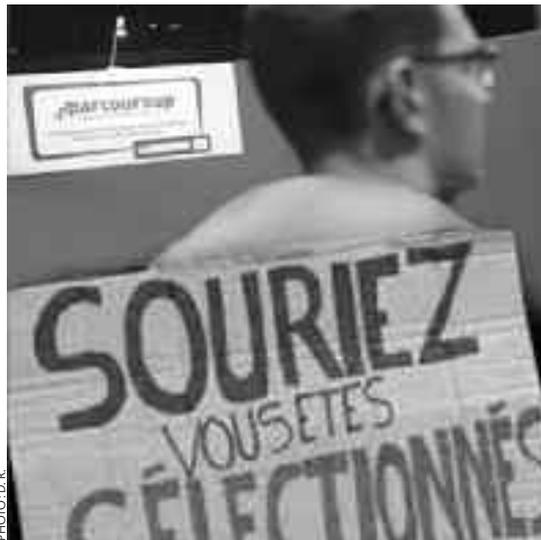
En effet, cette réforme n'implique pas actuellement d'atteinte directe aux statuts, et donne l'espoir de conditions de travail améliorées avec la limitation des effectifs étudiants dans les formations par l'instauration des capacités d'accueil (pourtant toutes augmentées ou presque pour 2018-2019, sans moyens supplémentaires réels). À part peut-être en lettres et sciences humaines sociales, les collègues se sont montré-es assez peu concerné-es, quand ils/elles n'étaient pas secrètement ou ouvertement favorables à une sélection importante à l'entrée de l'université, qui « redorerait son blason ».

## Retour sur la LRU

Cette situation me rappelle beaucoup celle de 2007-2008 et de la lutte contre la loi LRU : beaucoup de collègues ne voulaient pas s'opposer à la réforme, au motif que la situation des universités n'était pas bonne et qu'il fallait la changer. Bien que les analyses du SNESUP sur la loi LRU se soient révélées très justes au fil du temps, la même configuration s'est retrouvée en 2017-2018, avec une mobilisation des enseignant-es globalement très faible, et un mouvement étudiant médiatisé, plus large en 2007 qu'en 2018, mais à l'époque,

le mouvement anti-CPE de 2006 avait contribué à former des militant-es et les blocages d'universités n'étaient pas sauvagement réprimés, contrairement à ceux de 2018.

Cette position apparemment « à contre-courant » de l'opinion dominante dans le milieu a donné lieu à quelques démissions d'adhérent-es, explicitées par un désaccord avec la position du SNESUP-FSU,



mais pas non plus à une vague importante de démissions pour ce motif et, si les effectifs du syndicat sont encore en baisse en 2017-2018, la perte n'est pas plus importante que celle observée les années précédentes.

## Une contradiction à gérer

Cette mise en contradiction du syndicat et du « milieu » rend plus aiguës les difficultés déjà perceptibles depuis la loi LRU, de la tendance Action syndicale (AS) – qui fait encore 50 % des voix sur l'orientation – pour définir la ligne qu'elle veut porter. En effet, tout comme la tendance U&A au niveau de la FSU dans laquelle elle se reconnaît, AS porte la volonté réaffirmée

maintes fois que le syndicat « colle au milieu », en vue d'un syndicalisme de masse qui donne le pouvoir de négociation auprès du ministère, et qu'il participe à la gestion des établissements. Mais comment « coller au milieu » quand celui-ci semble devenir majoritairement en désaccord avec les fondements idéologiques du syndicat ? L'espoir de retourner rapidement l'opinion dudit « milieu » étant mince, si aucun mouvement social de masse ne vient bouleverser la situation politique, une des questions qui se poseront donc au prochain congrès d'orientation du SNESUP-FSU sera donc de savoir s'il accepte d'affronter une traversée du désert encore plus aride que celle des dernières années, en restant sur ses bases idéologiques actuelles, ou s'il s'oriente vers un syndicalisme frère de celui du SGEN-CFDT, qui s'accommode très bien de toutes les réformes et fait semblant de gagner des inflexions. Dans les deux cas, en termes de construction du syndicat et d'adhésions, il y a un risque : la première option n'amènerait que peu de nouvelles adhésions, car les collègues favorables au néo-libéralisme ne voient pas d'intérêt à se syndiquer, qui plus est à une organisation qui porte une vision contraire à la leur, et les adhésions de

collègues encore en accord avec le SNESUP-FSU ne compenseront probablement pas l'effet « papy-boom » actuel des départs à la retraite suivis de démissions. La seconde option entraînerait à coup sûr un départ d'adhérent-es, et surtout de militant-es, qui ne se reconnaîtraient plus dans une ligne trop accommodante avec les politiques néo-libérales. Une troisième voie existe-t-elle ?

Ces questions se posent, me semble-t-il, plus globalement dans tous les syndicats nationaux de la FSU, et donc dans la FSU, dont l'existence se retrouve aussi en discussion, car une barricade n'a que deux côtés... ●

CLAIRE BORNAIS, MEMBRE DU SECRÉTARIAT NATIONAL DU SNESUP-FSU

# L'unité syndicale en débat...



PHOTO : D. R.

La question unitaire fait partie des « gènes » de la FSU, depuis sa création en 1994. Son nom, ses statuts, ses textes de congrès, ses pratiques passées montrent toute l'importance qu'elle accorde à ce pan de son orientation. Pourtant, notamment depuis quelques années, l'unité syndicale, la façon de la mettre en œuvre, sont au cœur de ses débats internes.

**L**ors de l'écriture des textes de congrès FSU (le fameux « thème 4 »...), il est de tradition, et à juste raison, de distinguer en matière d'unité, ce qui relève de « l'unité d'action » pour et dans les mobilisations, et une unité plus « structurelle » (avec une organisation syndicale commune à construire).

Le syndicalisme français est divisé en termes d'organisations (au moins sept à vocation interprofessionnelle et confédérale, la FSU à vocation Fonction publique...) mais surtout, il est traversé par deux grandes orientations difficilement conciliables : un syndicalisme assez fidèle à ses origines, de « transformation sociale » (qui situe sa démarche syndicale dans une optique de sortie des règles du capitalisme, vers une autre société plus égalitaire, plus juste socialement, avec une tout autre répartition des richesses existantes), et

un syndicalisme dit « d'accompagnement » du fonctionnement capitaliste de la société (qui cherche à améliorer les choses « à la marge », celle-ci étant très faible à l'heure du néo libéralisme triomphant). Jusqu'ici, on trouve la CGT, Solidaires et la FSU parmi les premiers, tenants d'un syndicalisme qui sait qu'il doit instaurer des rapports de force par la mobilisation. Parmi les seconds, on trouve la CFDT, l'UNSA, la CFTC, qui pensent d'abord « négociation ». Dans son histoire, FO a plutôt cheminé des seconds vers les premiers.

Comme l'a dit le texte adopté par le dernier congrès FSU, s'il n'y a pas deux « camps » figés :

**« Les convergences entre CFDT et UNSA s'appuient sur une orientation syndicale d'accompagnement des « réformes » sans remises en cause de leur caractère libéral. Elles justifient ainsi leur non engagement dans l'action avec le syndicalisme de transformation sociale. »**

Même si CFDT et UNSA peuvent ne pas être d'accord en tout point avec la « méthode Macron », elles en partagent largement le fond, pensant qu'il n'y a pas d'alternative possible au capitalisme.

Ce qui sépare les deux orientations en présence, ce n'est pas une question de degré dans la radicalité des formes d'action, c'est une question stratégique de fond : combattre ou accompagner le libéra-

lisme. De ce point de vue, la FSU ne saurait être dans un entre-deux, elle a toujours été clairement sur une orientation de transformation sociale et non d'accompagnement. Même si elle doit œuvrer à l'unité la plus large, elle ne se situe pas « à mi-chemin » des uns et des autres. Elle est résolument du côté de la lutte et de la transformation sociale.

Il est clair qu'une coexistence durable dans un même cadre syndical est impossible entre ces deux orientations, tant les analyses, les revendications et les pratiques syndicales sont différentes. Pour autant, incarnées par leurs différents syndicats, peuvent-elles cheminer ensemble à l'occasion d'une mobilisation ? Ce n'est pas facile, mais pas impossible, car comme le libéralisme balaye tout, il ne laisse parfois pas d'autre choix au syndicalisme d'accompagnement que de s'opposer aussi (plus facile parfois sur des questions « sociétales »)... Il est même nécessaire de chercher à rassembler toutes les forces pour donner un signal fort de mobilisation, cela peut être un stimulant décisif pour entraîner une majorité de salarié-es dans l'action. L'aspiration à l'unité est forte chez ceux-ci et il est légitime de chercher à y répondre. Cela ne signifie nullement que les désaccords d'orientation ont disparu, ils seront même présents tout au long du processus de mobilisation avec une volonté d'aller au compromis le plus « bas » et le plus rapidement possible pour le syndicalisme d'accompagnement. Mais le fait d'avoir démarré ensemble la



mobilisation sur une revendication juste (souvent un refus) est une contrainte dont celui-ci peinera à s'extirper aux yeux des salarié-es en action. C'est le syndicalisme de transformation sociale, le plus souvent à l'initiative, qui devrait en tirer bénéfice (le sentiment est plus compliqué si la lutte se termine par une grosse défaite...). L'unité syndicale la plus large dans l'action n'est certes pas une précondition à celle-ci (il est nécessaire que le syndicalisme de transformation sociale prenne ses responsabilités même en cas de refus du syndicalisme d'accompagnement...) mais elle peut lui être sacrément utile. C'est la raison pour laquelle il est légitime que le syndicalisme de lutte cherche, pour être un levier en direction des salarié-es, à agir ensemble tout en proposant à tous les syndicats une participation commune à l'action.

## Rassembler le syndicalisme de transformation sociale

L'année scolaire écoulée n'a pas révélé de « vérité absolue » entre une « unité large » et une unité plus réduite (au syndicalisme de transformation sociale...). La grève FP du 10 octobre était appelée par tout le monde sur les salaires, elle fut une réussite mais sans plus (et surtout sans faire bouger le gouvernement !). Celle du 22 mars (sans CFDT et UNSA) fut d'un cru légèrement supérieur, mais sans pour autant plus de réussite en termes de résultats. Celle du 22 mai (à nouveau appelée par tout le monde) fut plus faible. On a vu que tous les syndicats étaient impliqués dans la grève particulière de la SNCF, avec un fort

taux de grévistes au départ, mais que l'unité s'est effilochée au bout de deux mois de lutte (avec des désaccords sur les objectifs revendicatifs et les formes de lutte). Au plan interprofessionnel, après les mobilisations sur la loi El Khomri avec un spectre syndical limité au syndicalisme de lutte (la CFDT appuyant la loi), la petite lutte contre les ordonnances Macron a suivi la même voie avec un syndicalisme interprofessionnel divisé (la CFDT et l'UNSA limitant leurs critiques à l'insuffisance de leur association au « dialogue social »). À ce niveau, la seule unité « totale » date de la bagarre (perdue) sur les retraites en... 2010!

Le succès d'une initiative d'action, quel que soit son degré d'unité, dépend avant tout de la perception qu'ont les salarié-es des enjeux de la bagarre : nature de l'attaque, rapport de force dans la société (idéologique, politique, économique...), attitude du pouvoir, hauteur du sentiment d'exaspération, détermination des syndicats, état de la force collective de « lancement »... C'est en partant de ces paramètres que les salarié-es se lancent, en se saisissant de l'instrument mis entre leurs mains par les syndicats, quel que soit leur nombre.

Notre congrès du Mans avait dit « la nécessité de réunir les conditions d'un rassemblement du syndicalisme de transformation sociale ». Cette unité avait réussi à exister durant ces dernières années et elle avait été souvent un point d'appui pour une unité plus large et des mobilisations construites ensemble (faut-il rappeler le 22 mars ?). Force est de constater qu'aujourd'hui, elle a du mal à exister et la FSU n'est pas exempte de responsabilités là-dessus (relativisant souvent l'intérêt d'une unité qui ne soit totale...). L'attitude de la CGT de prendre les décisions avant d'échanger avec ses partenaires potentiels n'aide pas non plus.

Ni unité la plus large, ni même unité plus « restreinte » du syndicalisme de transformation sociale. Et ce alors que le gouvernement multiplie les offensives pour remettre en cause le statut des fonctionnaires comme jamais cela n'avait été le cas auparavant !

La FSU doit tenir bon sur une orientation syndicale qui ne cède rien aux projets de destruction des conquises sociaux. L'enjeu est de (re)gagner l'hégémonie

idéologique dans le monde du travail face à un libéralisme qui a brouillé les repères (le « ni gauche, ni droite » cher à Macron). Nous devons renforcer les synergies avec la CGT et Solidaires car ce sont les syndicats avec lesquels nous partageons une orientation de fond contre les politiques libérales. Ce qui ne veut pas dire être a-critiques entre partenaires, nous avons avec eux des débats sur les mandats, sur l'action, sur la façon de mener la lutte (l'unité notamment...), qui sont des débats fraternels précisément parce que notre horizon est commun.

Cette orientation devrait être celle de notre fédération, elle fait partie des mandats de notre dernier congrès du Mans en 2016 concernant le travail que nous avons à faire pour participer au rassemblement du syndicalisme de transformation sociale, mandats que nous avons toutes et tous votés.

Les éléments d'analyse y étaient clairs, loin de toute interprétation « d'entre deux », et poussaient, à partir d'une dynamique commune, à la construction d'un nouveau cadre syndical unitaire :

**« La FSU s'engage dans cette dynamique sur la base d'objectifs clairs : il s'agit de contribuer, dans le respect de l'indépendance syndicale, au développement d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale progressiste, à vocation majoritaire, porteur de propositions offensives et novatrices, attaché à construire les mobilisations et les rapports de force nécessaires pour faire aboutir ses revendications.**

**À cet effet, la FSU entend poursuivre et accentuer son travail avec la CGT et Solidaires, sans mettre de limites sur les forces qui pourront participer à cette construction. »**

Dans un cadre politique et social nouveau depuis plus d'un an, nous pensons que loin d'être remis en cause, ces éléments d'analyse et d'orientation s'en trouvent renforcés. Une réponse syndicale est nécessaire, et cela passe par la recherche d'une réponse déterminée, la plus unitaire possible avec nos partenaires qui s'opposent au libéralisme et veulent la transformation sociale. ●

LAURENT ZAPPI



PHOTO: AFP

*Nous poursuivons ici notre réflexion en donnant la parole à deux syndicalistes de Solidaires et à l'animateur d'un site de réflexion sur le syndicalisme...*

CHRISTIAN MAHIEUX (SUD-Rail et Solidaires Val-de-Marne).

THÉO ROUMIER (Sud Éducation et Solidaires Loiret).

Membres du comité éditorial de la revue LES UTOPIQUES ([www.lesutopiques.org](http://www.lesutopiques.org)).

**G**rève des cheminots et cheminotes, marée populaire du 26 mai, journées nationales d'action interprofessionnelles, etc., tous ces moments forts du premier semestre ont été l'occasion de remettre à l'ordre du jour les débats sur « syndicalisme et politique ». Mais tout d'abord, ne faut-il pas se poser une question essentielle : où ce débat est-il vraiment mené ? Il est récurrent dans une partie des cercles militants, mais qu'en est-il dans les collectifs syndicaux de base ? C'est pourtant là que ça se passe, si on veut (re)construire un syndicalisme émancipateur s'appuyant sur la masse des travailleurs et travailleuses<sup>(1)</sup>. Cette réflexion est valable pour bien d'autres sujets, tout aussi importants : l'unité/unification syndicale, la prise en compte de toutes les discriminations et les moyens à mettre en œuvre pour les combattre, les moyens d'action...

## Quelles priorités ?

Au printemps, des organisations politiques (y compris une partie de celles qui ont collaboré aux gouvernements à l'origine d'autres reculs sociaux) ont affirmé leur soutien aux cheminots et cheminotes. Ce ne fut pas sans intérêt pour renverser un peu le flux médiatique contre la grève. Mais plus que de déclarations médiatiques, c'est de militants et militantes organisant les grèves, sur le terrain, dont il y a besoin ! Et c'est la limite criante de nombre de celles et ceux qui considèrent que l'organisation politique (en réalité, « leur » organisation politique) est le débouché politique aux luttes sociales : ils et elles comptent sur d'autres pour construire ces luttes



sociales ! Le vrai débouché politique, ce sont les luttes elles-mêmes : qui y a participé sait à quel point, surtout durant des mouvements longs durant lesquels les grévistes se retrouvent chaque jour, les utopies, les alternatives, les changements radicaux gagnent en crédibilité aux yeux de toutes et tous !

Autre exemple : le samedi 26 mai, une soixantaine d'organisations associatives, syndicales et politiques appelaient à une journée de manifestations dans tout le pays. Celles-ci, comme lors des journées d'action syndicales, sont utiles parce que ce sont des moments d'expression de mécontentements et de convergences. Mais elles ne peuvent se substituer à l'action directe des travailleurs et des travailleuses dans les entreprises et les services, et notamment à la grève. Il ne s'agit pas de rejeter une forme d'action,

mais il y a une question de priorités militantes : que faut-il construire, défendre, renforcer, aujourd'hui ? Des appels à manifester sans assise gréviste ou des outils pour l'organisation des classes populaires et leur action directe ?

Ces « marées » ont aussi confirmé des désaccords fondamentaux sur la conception des mouvements sociaux et du rapport à la politique. Certaines forces n'ont pas rompu avec le modèle du syndicalisme et de l'associatif courroies de transmission du parti politique, ce dernier, le cas échéant sous une forme de Front voire d'une nébuleuse encore plus large, étant considéré comme le seul à « faire de la politique ». Au contraire, nous réaffirmons que l'autonomie du mouvement social est une nécessité vitale. Et il ne faut pas que ce dernier se dispense de porter un projet de société alternatif, débarrassé du capitalisme, comme du racisme et du patriarcat.

## Organiser notre classe sociale de manière autonome

Le syndicalisme est politique. Il rassemble celles et ceux qui décident de s'organiser ensemble sur la seule base de l'appartenance à la même classe sociale. Ensemble, ils et elles agissent alors pour défendre leurs revendications immédiates et travailler à une transformation



PHOTO : MEHDI FEDOUACH / AFP



JACQUES DEMARTHON APF

radicale de la société. L'oppression liée au système capitaliste, oppression économique issue des rapports de production et du droit de propriété, est commune à toutes celles et tous ceux « d'en bas ». C'est là que se joue l'affrontement de classes : si ça, ce n'est pas politique ! Ça n'empêche pas, bien au contraire, de considérer qu'il y a d'autres formes d'oppressions, qu'il ne s'agit d'ailleurs pas de hiérarchiser, ni entre elles, ni vis-à-vis de l'oppression économique. Les luttes contre les oppressions et pour

l'égalité, la liberté, etc., font aussi de la politique.

La répartition des rôles qui veut que le parti s'occupe de politique et le syndicalisme du social est une impasse. Alors que les syndicats sont, ou du moins devraient être, l'outil d'organisation autonome de la classe ouvrière, cette impasse les cantonne dans une fonction mineure, leur nie la capacité d'agir pour changer la société. À l'inverse, elle pousse les organisations politiques à considérer que cette tâche est leur exclusivité et donc qu'elle est déconnectée des mouvements sociaux.

## Redéfinir l'espace syndical

Un grand nombre d'associations jouent un rôle considérable dans le mouvement social. Quasiment toutes se sont construites parce que le syndicalisme a abandonné des champs de lutte ou les a ignorés et, de fait, elles font « du syndicalisme » tel que défini ici : associations de chômeurs et chômeuses, pour le droit au

1) Au risque d'utiliser des termes que le patronat et la bourgeoisie ont réussi à ringardiser, mais qui n'en sont pas moins justes pour autant, sans doute faudrait-il écrire « classe ouvrière », dans la mesure où on entend là par « travailleurs et travailleuses », l'ensemble du salariat, des secteurs public ou privé, les chômeuses et chômeurs, les personnes en retraite, les jeunes en formation, et aussi les personnes exploitées à travers le pseudo statut d'auto-entrepreneur...

logement, de défense des sans-papiers, coordination de travailleurs et travailleuses précaires, etc. D'autres interviennent sur des sujets qui sont pleinement dans le champ syndical : elles sont féministes, antiracistes, écologistes, antifascistes, antisexistes, etc. Se pose aussi la question du lien avec les travailleurs et travailleuses de la terre. Il y a aussi les mouvements anticolonialistes, revendiquant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, antimilitaristes, pacifistes, etc. Tout cela concerne les intérêts et l'avenir de notre classe sociale et c'est de ce point de vue qu'il faut les traiter.

Si nous mettons en avant les mouvements sociaux, c'est parce que ce sont eux qui organisent les luttes, l'action directe des travailleurs et des travailleuses. Parmi ces mouvements, le syndicalisme a une particularité essentielle : comme dit précédemment, il rassemble sur la seule base de l'appartenance à la même classe sociale. C'est fondamental. Un syndicalisme de lutte bien sûr, mais aussi un syndicalisme qui ose des ruptures avec l'existant pour mieux avancer. La question de l'unité, voire de l'unification,

est importante. Il s'agit aussi de redéfinir les contours de l'organisation syndicale, pour que celle-ci prenne en compte les diversités ici décrites.

## Déboucher ... mais sur quoi ?

C'est bien sûr le fameux « débouché politique aux luttes » qui est au cœur du débat. La plupart de celles et ceux qui s'y réfèrent ne parlent en fait que de débouché électoral dans le cadre institutionnel établi. En tout état de cause, ce n'est abordé que sous la forme de la prise du pouvoir d'Etat, en déléguant celle-ci aux partis. Dans la perspective d'une société autogestionnaire, cela mérite un autre examen. Et puisque nous avons réussi à faire ce texte sans citer la Charte d'Amiens, permettons-nous un retour en arrière plus lointain encore : à la création de la Première internationale, les différentes formes de groupements du mouvement ouvrier étaient partie prenante, à égalité, de la dynamique émancipatrice... Un passé utile à redécouvrir, pour inventer l'avenir ? ●

JEAN-CLAUDE MAMET,  
animateur du site / blog syndicollectif.fr

## Actualiser la Charte d'Amiens

Les débats rebondissent sur la portée de la Charte adoptée en 1906 à Amiens par la CGT (en vue de clarifier ses rapports avec les partis politiques avec un PS qui s'unifie en 1905).

**L**e 15 juillet 2017, Aurélie Trouvé, porte-parole d'Attac, appelait dans Reporterre à « réinterroger la Charte d'Amiens » : « il est essentiel que le mouvement social et les partis politiques discutent. [...] Aujourd'hui, le fossé se creuse de plus en plus [...]. Au contraire, nous avons besoin d'une convergence très forte entre mouvements sociaux, intellectuels et politiques ». Ce à quoi Théo Roumier, syndicaliste, répond : « Mais dans une telle démarche, tout indique que le lien entre mouvement social et partis politiques est

systématiquement marqué du sceau de la subordination du premier aux seconds » (Médiapart - 22 juillet 2017). À l'automne 2017, Jean-Luc Mélenchon de la France Insoumise appelle à « en finir avec cette hypocrisie » [de la Charte], « nous avons besoin d'une convergence populaire ». Le 26 mai 2018, CGT, Solidaires et FSU convergent avec des partis de gauche et des associations pour organiser les manifestations « marée populaire ». La CGT a expliqué que cette initiative respectait la

SUITE PAGE 14

Charte d'Amiens, alors que d'autres syndicats (FO) ont l'opinion contraire.

Les rédacteurs de la Charte d'Amiens seraient sans doute étonnés qu'on puisse en faire un objet de polémiques contradictoires tout en se réclamant d'elle ! Mais tout indique que ce fameux texte, qui a la valeur symbolique d'une sorte de constitution du syndicalisme, porte des malentendus.

Deux idées fortes de la Charte s'entremêlent pour produire cette ambiguïté fondatrice. Elle porte sur les deux sens du mot : politique. Le premier sens tient à la politique comme projet. Le texte dit : « Dans l'œuvre revendicative quotidienne, le syndicat poursuit la coordination des efforts ouvriers, [...] par la réalisation d'améliorations immédiates [...]. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme : il prépare [aussi] l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ». C'est ce qu'on appelle la double besogne, « quotidienne et d'avenir ». Cette partie du texte signifie

très clairement que le syndicalisme ne saurait se fixer des limites a priori pour son action. Il refuse toute séparation codifiée des tâches : le syndicalisme arrêterait son action, objectivement politique, là où commencerait celle des partis, pour proposer des programmes généraux ou exercer le pouvoir. Or, on doit se souvenir que la loi de 1884, qui légalise les syndicats, les confine explicitement dans un espace de défense corporatiste en leur refusant toute immixtion sur le champ politique. La Charte, et c'est là son aspect subversif, refuse cette limitation, cette dépolitisation. Elle préconise que tous les travailleurs et travailleuses s'organisent et agissent pour un projet d'auto-émancipation collective, indépendamment de toute parole venue d'ailleurs. Ce texte rejoint ici la fameuse phrase de Marx : « L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ».

Mais il y a un deuxième sens de la politique : la politique comme espace de lutte autour du pouvoir, et pas seulement

du projet pour la Cité. Le texte codifie les rapports avec les partis politiques de cette manière : « ... le Congrès déclare [que] l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas [...] à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale ». Au congrès de 1906, la Charte, portée par les syndicalistes révolutionnaires et aussi par les syndicalistes partisans d'une stricte « action économique », s'est opposée majoritairement à une conception proposant de nouer des alliances avec des partis politiques, pour



Octobre 1906, le congrès de la CGT adopte la « charte d'Amiens ».

soutenir des « lois ouvrières » et contrer les forces « adverses ». Une telle conception est critiquée par le syndicaliste révolutionnaire Emile Pouget comme portant en germe « la désintégration de la CGT ».

Ce deuxième sens de la Charte d'Amiens (ne pas s'allier avec des partis politiques) n'a en réalité pas été appliqué. Les exemples historiques abondent, de 1914 jusqu'à l'Union de la gauche. Mais c'est surtout ce deuxième sens qui a été retenu. Et qui fait régulièrement polémique, au point de confondre deux idées : agir en toute indépendance avec des forces différentes (les partis notamment), et être à la remorque de ces forces, renonçant ainsi à l'indépendance ou l'auto-émancipation des travailleurs et travailleuses.

La question peut être posée autrement : est-ce que le syndicalisme se suffit à lui-même pour abolir le capitalisme ? Dans ce cas, une seule organisation suffit. À cela, à l'époque, les syndicalistes révolutionnaires répondent oui : la CGT est « le parti

du travail ». À mon avis, cette conception évacue un problème décisif : ce qui fait la force diabolique de la société capitaliste est la séparation entre « la société civile et l'État » (René Mouriaux, *Syndicalisme et politique*, 1985), dédoublée en une dualité entre travailleur-euse et citoyen-ne. Ce dualisme ne peut être brisé que si on agit en même temps sur ses deux faces : le monde économique-social et le monde politique au sens de l'arène du pouvoir. Or agir sur ces deux plans implique d'accepter une tension entre l'espace syndical et l'espace politique, le mot politique étant ici entendu non pas au sens de projet, mais au sens d'action pour poser la question du pouvoir.

Nous devons bien entendu agir pour résorber cette tension entre le champ social et le champ politique. Le social est politique au sens plein. En aucun cas, il ne faut limiter la portée émancipatrice (et aussi, à certains moments, de prise du pouvoir) des mouvements sociaux. À condition qu'elle soit assumée collectivement, car un syndicat est une œuvre démocratique et pluraliste. Le syndicalisme n'est pas à

tout moment en capacité de poser la question du pouvoir, verrou essentiel de la société. Un parti politique, à l'inverse, doit agir constamment dans la sphère du pouvoir, non pas pour l'occuper, mais pour le déstabiliser. Il est indispensable de prendre en tenaille le double système bourgeois capitaliste, ce qui nécessite une rencontre entre la production politique du mouvement social, et l'action des partis contre l'État et le pouvoir, étayée par leur propre projet. Ces deux actions doivent être complémentaires et non hiérarchisées, comme elles l'ont été fortement au XX<sup>ème</sup> siècle. Il reste à inventer un espace, une agora, où les expériences se croisent et se complètent pour déconstruire l'hégémonie dominante et porter une alternative. Il conviendrait donc d'actualiser ou amender la Charte d'Amiens. ●

QUESTIONS À... BÉATRICE HERVOUET



B. Hervouet.

PHOTOS : D. R.

## Au service des mineur-es isolé-es étranger-es

Alors que les obstacles à la scolarisation des mineur-es isolé-es étranger-es (MIE) augmentent dans plusieurs départements, une association spécialisée dans l'accompagnement des MIE dans l'Hérault s'est vue contrainte de cesser ses activités à la rentrée. Retour sur plus de quinze ans au service de l'accueil et de l'insertion de ces jeunes avec sa responsable Béatrice Hervouet.

### Peux-tu nous présenter l'association ?

L'association s'appelle RAIH (Réseau Accueil Insertion de l'Hérault), elle a été créée en 2001 par des travailleurs sociaux pour améliorer la prise en charge des MIE de l'Hérault : ils/elles n'accédaient pas aux services de protection, par méconnaissance et inadaptation des dispositifs. Ils/elles restaient dans la rue, à la merci d'adultes peu scrupuleux.

L'association, essentiellement financée par le département, conduisait trois actions :

- L'animation d'une permanence d'accueil dans son local (de 20 à 30 jeunes chaque jour).

- L'évaluation sociale des mineur-es isolé-es qui se présentent dans le département, dans le cadre d'une procédure nationale depuis 2013 (530 jeunes « évalué-es » depuis 2014).

- L'accompagnement des mineur-es et jeunes majeur-es dans le montage de leur dossier de « régularisation » administrative à leur majorité (près de 200 accompagnements depuis 2016, 95 % des jeunes ont été régularisés).

Nous avons fonctionné pendant 17 ans, mais le département (la Protection de l'enfance est une compétence départementale) n'a pas voulu renouveler notre financement cette année. Les premières années, les jeunes étaient peu nombreux, et ils bénéficiaient d'un *a priori* plutôt favorable. Le département les intégrait rapidement dans une maison d'enfants. Depuis quelques années, le nombre de jeunes est devenu important et les difficultés sont apparues : expertises osseuses, recherches « à charge » sur les documents d'identité, refus de prises en charge... Notre financement a été stoppé car visiblement nous déclarions trop de jeunes mineur-es. En fait, nous avons sans doute dénoncé trop souvent des maltraitances « ordinaires » avec en plus, cette année, des poursuites judiciaires contre certains jeunes



peut-être majeurs qui les ont conduits en prison pendant plusieurs mois, le département portant plainte, se constituant partie civile et demandant des dommages et intérêts...

### Qui sont ces mineur-es étranger-es dont vous vous occupez ? Quel est leur parcours ?

Les jeunes qui fréquentaient la permanence, ou pour lesquels nous faisons une évaluation, avaient fui leur pays parce qu'il ne leur semblait plus possible d'y vivre : guerre, misère, déstructuration de leur famille, désir d'un avenir meilleur... sont les principales causes de leur exil. Des causes dont les pays occidentaux sont bien souvent responsables, du fait de l'exploitation des ressources naturelles des anciennes colonies. Ces jeunes, à 95 % des garçons, originaires le plus souvent des pays d'Afrique de l'Ouest, ont traversé le désert saharien pour arriver en Libye ou au nord du Maroc et tenter la traversée de la Méditerranée. Inutile de décrire leur parcours, nous le connaissons bien : faim, soif, mauvais traitements, esclavage, la mer et ses dangers, les morts...

Arrivé-es en France, ils veulent se poser, parfaire leur connaissance du français et apprendre un métier : beaucoup sont analphabètes, n'ont jamais eu la chance d'aller à l'école, c'est un enjeu majeur pour eux.

### Quels sont les principaux obstacles à la scolarisation qu'ils rencontrent ?

Actuellement, les services académiques refusent d'engager une évaluation scolaire par le CASNAV, et encore moins de procéder à une affectation, si les jeunes ne sont pas pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Or, les jeunes attendent souvent plusieurs mois avant d'être officiellement pris en charge, malgré les différents textes qui précisent bien que l'inscription d'un-e élève ne peut être empêchée par l'irrégularité du séjour, ni par l'absence de référent légal. La scolarité doit pouvoir commencer quelle que soit la situation du jeune. Ensuite, il manque globalement de dispositifs pour les jeunes analphabètes, ce qui fait que s'ils/elles arrivent un peu tard dans l'année, il leur faut attendre la rentrée suivante.

### Comment envisagez-vous de poursuivre cet engagement à l'avenir ?

L'association a fait son temps et son œuvre : rendre visible la situation de ces jeunes. Mais nous avons les un-es et les autres (administrateurs/trices et salarié-es) accumulés connaissances et compétences en matière de droit des mineur-es étranger-es, qu'il est impensable de laisser dormir. Nous nous mettons donc au service des associations de militant-es, RESF par exemple, qui suivent tous les jeunes éjecté-es des différents dispositifs. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR GRÉGORIE BEKHTARI

# QUELS ENJEUX POUR LA FORMATION ?

« **E**nseigner est un métier qui s'apprend » . Cette maxime s'est progressivement imposée au cours des années 1990, qui ont vu la création des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).

Si la formation des enseignant-es existait auparavant, elle est devenue en partie commune aux enseignant-es des premier et second degrés, et adossée aux savoirs universitaires sur le métier et les contenus d'enseignement. Mais les incessantes réformes depuis 2010 ont remis en cause les structures et les principes de la formation : modifications successives de la position du concours, changement de l'institution de formation (des IUFM aux Écoles supérieures du professorat et de l'éducation, ESPE), changements des contenus et des finalités de la formation, du profil des formateurs-trices, etc. La maîtrise de la formation a coïncidé avec la mise en œuvre de la loi sur l'autonomie des universités, ce qui a abouti à un éclatement des formations sur le territoire (en rupture avec le principe d'égalité devant le service public d'éducation) et à un sous-financement des formations.

À l'heure où une énième réforme est annoncée par Blanquer et Philippe, il est indispensable de s'interroger sur les principes même que nous défendons pour la formation. Apprendre à enseigner, oui, mais comment, et surtout pour quoi faire ? Quel type d'enseignant-es voulons-nous, pour quelle école ?

Observer la situation actuelle de la formation des enseignant-es nous informe sur l'état de notre système éducatif et sur la conception de l'école qu'ont les gouvernant-es. Le pilotage des établissements par des indicateurs « objectifs », accentue la pression hiérarchique sur les professionnel-les et se traduit par des injonctions aux « bonnes » pratiques, se développe (notamment via les évaluations des élèves remontées automatiquement dans

les rectorats). Blanquer tente d'imposer des pratiques d'enseignement de la lecture ou de manuels et proclame sa croyance dans l'infailibilité des neurosciences. L'objectif de la formation devient alors de fabriquer des enseignant-es exécutant-es, disposé-es à appliquer les consignes. Le lycée, a fortiori les études supérieures, décroche du collège et du primaire : le ministre annonce que les professeur-es des écoles et les certifié-es ne seront plus formé-es et recruté-es de la même manière,

Or c'est d'enseignant-es concepteurs-trices dont l'école a besoin, formé-es à l'esprit critique sur les savoirs et le système éducatif, ayant une maîtrise fine des savoirs à enseigner et des méta-connaissances sur ces savoirs. C'est en tout cas une condition indispensable à la lutte contre les inégalités socio-scolaires, qui continuent d'exclure ou de pénaliser notamment les nombreux enfants d'origine populaire.

C'est aussi en améliorant le sens et les conditions de la formation que l'on peut contribuer à résoudre la grave crise





PHOTOS: D. R.

de recrutement, et en permettant aux étudiant-es issu-es des classes populaires d'y accéder (notamment par la position du concours).

Ces questions ne concernent pas uniquement les professeur-es débutant-es ou les militant-es syndicaux spécialisé-es. Parce que la façon dont les enseignant-es sont formé-es aujourd'hui, et sélectionné-es par le concours de recrutement pèsera sur ce que sera l'école dans les décennies à venir, donc sur la société, elle concerne tou-tes celles et ceux qui luttent aujourd'hui contre le système politique et économique en place.

Le dossier que nous proposons ici invite à réfléchir à la question : quelle formation voulons-nous, pour quelle école ? M. Jaubert et P. Sémidor dressent un tableau de la situation de la formation et des ESPE aujourd'hui (« Où en est la formation des enseignants aujourd'hui ? » page 18 ) qui montre l'état très dégradé dans laquelle elle se trouve, que ce soit du côté des formateurs-trices, des étudiants-professeur-es ou des stagiaires. Elle et il esquissent des pistes pour transformer les ESPE et les conditions de formation.

Le dossier aborde ensuite le nouveau projet de réforme annoncé par le ministre de l'Éducation nationale pour 2019

(« La cerise et le gâteau », page 20), projet qui peut sembler répondre aux demandes de la FSU (position du concours, pré-recrutements, contenus de formation), mais qui détricote un peu plus la formation. Derrière les changements des modalités de recrutement (changement de la nature des contrats d'assistants d'éducation, changement du statut des enseignants titulaires d'un concours mais pas encore stagiaires), c'est la disparition du recrutement par concours et la casse du statut qui sont esquissées.

Parce qu'elle concerne à la fois le statut des fonctionnaires enseignant-es, les contenus de l'école et la société, la formation est, pour l'École Émancipée, fédérale par nature. À l'approche du prochain congrès de la FSU en 2019, les débats au sein de la fédération sur la formation sont présentés (« Les débats dans la FSU », page 21), que ce soit entre les syndicats nationaux ou à l'intérieur de ceux-ci. Enfin, l'article « Mieux former plus d'enseignant-es » (page 23) présente l'ambition de l'École Émancipée pour la formation. ●

MARY DAVID, VÉRONIQUE PONVERT

# UNE FORMATION EN SOUFFRANCE

**La formation des enseignant-es a été profondément affectée par la conjonction de plusieurs réformes : celles du changement de statut de l'institution formatrice, avec l'intégration des IUFM dans des universités (elles-mêmes encouragées à fusionner) et leur transformation en ESPE, comme celles touchant à la formation elle-même, avec la mastérisation, la comptabilisation des lauréats de concours dans les moyens d'enseignement et l'augmentation horaire de leur stage en responsabilité.**

**N**ombre d'IUFM-ESPE ont vécu leur mise sous tutelle de l'université comme un rapt. Contribuant de force au rétablissement financier de leurs universités intégratrices, désormais étranglées par la logique de la LRU, les ESPE ont payé un lourd tribut : réduction drastique du budget d'investissement ; captation de postes BIATSS de rang A ; gel de postes d'enseignant-es et notamment d'enseignant-chercheurs-euses déjà insuffisamment nombreux pour une composante qui forme au niveau master (!) ; mais aussi remise en cause de la rémunération des actes pédagogiques spécifiques de la formation (accompagnement sur le terrain, dispositifs de soutien pour les stagiaires signalés en difficulté...). Ainsi se multiplient les décisions contraires à l'intégration des dimensions universitaire et professionnelle de la formation comme de ne conserver qu'une visite d'un formateur ESPE par semestre, visite à la fois conseil et évaluative !



PHOTOS: D. R.

## Un étranglement financier ...

Alors qu'à la création des ESPE, le Code de l'Éducation précisait qu'elles devaient fonctionner avec les moyens des IUFM, nombre d'entre elles aujourd'hui accueillent des effectifs constants sinon croissants avec des moyens diminués ! Les décisions concernant la formation des enseignant-es visent moins sa qualité que la gestion drastique de l'austérité imposée aux universités intégratrices. Ce processus de paupérisation est facilité par une gouvernance d'ESPE anti-démocratique : l'ESPE est la seule composante universitaire, dont l'instance, le conseil d'école, est composée avec des élu-es en minorité. Les décisions y sont prises par des représentant-es désigné-es de l'université et du rectorat qui partagent rarement les mêmes objectifs mais réalisent des associations de circonstance « sur le dos » de l'école et de la formation car ils ne sont pas impliqués dans la vie de l'ESPE. En revanche, BIATSS (personnel non-enseignant), formateurs et formatrices et étudiant-es de cette composante subissent ces décisions qui les placent dans des situations parfois intenable.

Les démissions de fonctionnaires stagiaires (FS) et jeunes titulaires sont en augmentation. Des stagiaires sont sortis de leur classe en responsabilité parce qu'ils « craquent ». On assiste à une inflation des congés de maladie, parfois « ciblés » sur les jours de formation pour pouvoir continuer à « tenir » et assurer la classe... et visites ou temps

de tutorat commencent bien souvent en « bureau des pleurs ». Des enseignant-es stagiaires se sont suicidés ces dernières années, suicides passés sous silence par l'administration, mais auxquels la souffrance générée par une formation en alternance « invivable » a pu contribuer...

En effet, leurs conditions de formation ont été profondément dégradées. Autrefois en surnombre dans les académies (ce qui permettait des stages d'observation et de pratique accompagnée avant les stages en responsabilité couplés aux stages de formation continue), les FS, aujourd'hui intégré-es dans les moyens d'enseignement des académies, sont en pleine responsabilité dès la première semaine, à mi-temps sans aucune progressivité dans la découverte du terrain. Absorbé-es par la préparation de la classe, sa gestion, la connaissance de leurs élèves ou leur évaluation ... ils et elles sont peu à l'écoute d'une formation qui ne serait pas d'abord une forme « d'adaptation au poste » : on ne peut plus parler d'alternance intégrative. L'initiation à la recherche et l'élaboration de leur mémoire n'est plus alors pour eux qu'une exigence administrative universitaire, bien loin de l'outil intellectuel susceptible de leur permettre de mieux comprendre leur activité, celle de leurs élèves et de les réguler.

## ... qui « rentabilise » les recruté-es ...

Quand les FS se plaignent de la charge de travail de leur année de « formation », ils/elles pointent pour la plupart la charge liée à la préparation et la gestion de la classe. Or, pour répondre à cette doléance, il n'est jamais évoqué d'alléger le stage en responsabilité, de revenir à 1/3 temps préparé et complété par des stages d'observation et de pratique accompagnée par exemple. Mais il

est systématiquement demandé aux formateurs de « raboter » les maquettes... En lien avec les restrictions budgétaires, ce sont les volumes horaires des maquettes qui ont été réduits de moitié, avec un appauvrissement de la formation particulièrement visible dans le premier degré. Traiter de l'entrée dans l'écrit en maternelle et de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en CP (sans oublier l'entrée numérique) en moins de 10h, de l'apprentissage du langage oral en 4h de l'éducation motrice en maternelle et de l'EPS à l'école primaire en moins de 20h est une gageure qui laisse aux formateurs/trices le sentiment amer de « saboter » la formation. Sait-on assez que beaucoup des jeunes titulaires susceptibles d'enseigner en CP en REP+ dès leur deuxième année de titularisation ont eu moins de 10h de formation sur une question aussi cruciale que celle de l'apprentissage de l'écrit et de la lecture... sans parfois avoir jamais vu de classe de CP ? Il y a quelques années, un texte ministériel demandait que 50h de formation soient dévolues spécifiquement à cet enseignement... Mais comment faire quand les volumes de formation en deuxième année ont été réduits en moyenne à 250h ?

Face à la charge de travail croissante et aux conditions dégradées de sa réalisation, tous les acteurs, (BIATSS, formateurs pluricatégoriels, fonctionnaires stagiaires) sont eux aussi en souffrance et on assiste à une forme de gâchis au fort coût humain et social. Nombre de rapports des CHSCT des universités intégratrices ont ainsi pointé des formes de maltraitance au travail et d'épuisement professionnel, sources de désinvestissement.

### ... et asphyxie leur formation

Les formateurs et les formatrices qui sont les premières confrontées à la souffrance et au désarroi des FS se sont vues dépossédées des moyens de les aider avec la réduction du nombre de visites, des dispositifs d'accompagnement, du tutorat, des volumes horaires de formation et d'analyses de pratique, des possibilités de travail en co-intervention avec des formateurs de terrain... au nom du principe organisateur qu'est la rigueur budgétaire. Par ailleurs, la mastérisation de la formation, organisée en UE évaluées semestriellement, a bien souvent conduit à un émiettement de cette formation et à son hyper évaluation... mettant à rude épreuve son sens même, l'idée qu'enseigner est un métier qui s'apprend, et que la formation contribue à provoquer du développement professionnel dans une temporalité qui n'est pas celle des évaluations semestrielles... La diminution continue des volumes horaires de formation et les reconfigurations que cela implique, la

démultiplication des tâches, les réformes incessantes sans réelle évaluation de leur impact, la prise en charge de la souffrance des FS à moyens réduits, la raréfaction des temps de travail collaboratif - dont on sait qu'ils sont essentiels pour la cohérence de l'alternance - entre formateurs et formatrices de différents statuts, la grande difficulté à maintenir des co-interventions en raison de contraintes organisationnelles lourdes, sont autant de facteurs qui déstabilisent les formateurs en perte de repères.

Ainsi, la formation en alternance intégrative et progressive, différenciée en fonction de son parcours antérieur, que tout jeune lauréat des concours est en droit d'attendre, reste toujours à construire, et les conditions actuelles ne le permettent pas. Dans l'hypothèse d'une réforme nécessaire qui donnerait réellement priorité à l'éducation des jeunes et à la formation des enseignant-es dans le cadre de la Fonction publique, quelques principes semblent incontournables. Il s'agit en premier lieu, dans le cadre de l'université, de préserver des moyens humains et budgétaires pour la formation et de faciliter le travail collectif d'équipes pluri-catégorielles et non leur juxtaposition... L'État doit ainsi garantir le potentiel budgétaire et d'encadrement de la formation, en fléchissant ses moyens dans les dotations des universités.

### Des enjeux démocratiques et sociaux

Par ailleurs, pour penser les contenus et l'organisation de la formation initiale et continue des enseignant-es, il nous paraît indispensable de donner une gouvernance démocratique aux ESPE dans le cadre de l'université. Il faut développer une réelle collaboration entre instance scientifique et employeur afin de préserver le cadre national de formation (mis à mal aujourd'hui) et de recrutement des fonctionnaires de l'Éducation nationale pour éviter un éclatement au gré des particularités locales. Cette régulation n'exclut pas d'envisager des entrées dans le métier à différents niveaux : pré-recrutements, concours en L3, concours en M1 à condition de mettre en œuvre les formations adaptées aux cursus antérieurs. La réalisation d'une alternance intégrative progressive et différenciée suppose alors que les FS, non intégrées au plafond d'emploi, soient en surnuméraires : ils/elles pourraient ainsi, dans une logique de progressivité, bénéficier de différentes formes de stage d'observation, en pratique accompagnée, en responsabilité. Par ailleurs, l'accompagnement des néo-titulaires sur les premières années d'enseignement est indispensable pour éviter les nombreuses démissions observées actuellement et il est urgent de (re)mettre en place une vraie formation continue tout au long de la vie, que ce soit *via* des stages ou des recherches actions formations.

Enfin, au vu des difficultés de recrutements dans de nombreuses régions et/ou disciplines, il apparaît nécessaire de soutenir les étudiant-es au cours de leur cursus et de favoriser un recrutement qui représente la mixité sociale. L'Éducation est un enjeu fort pour l'avenir de notre société. Cela implique une politique déterminée sur des objectifs de réussite pour toutes et tous les élèves et un investissement en conséquence dans la formation des enseignant-es. Il en va de l'avenir de la jeunesse et de la société. ●

MARTINE JAUBERT, PIERRE SÉMIDOR  
Chercheur-es, formatrice et formateur en ESPE



# LA CERISE ET LE GÂTEAU

**S'appuyant sur le « manque d'attractivité du métier » et ses difficultés, le ministre compte remettre sur le métier la formation initiale des enseignant-es, tout en réalisant au passage de belles économies.**

Réforme annoncée en janvier, puis distillée sous forme de « rumeurs » jusqu'au rapport sénatorial<sup>(1)</sup> publié fin juillet, nous sommes face à la technique classique pour imposer une réforme à haut potentiel explosif : laisser fuiter quelques pistes, vérifier que les réactions sont faibles, puis les présenter rapidement comme fruits de la concertation après quelques échanges formels avec les organisations syndicales. Subterfuge qui cache mal le pot aux roses tant les délais sont courts : clôture des discussions avec les syndicats en octobre pour une mise en place à la rentrée 2019 !

Le risque est grand que les organisations syndicales, y compris la FSU, se positionnent à retardement et en ordre dispersé, sur des éléments vus par le « petit bout de la lorgnette », au lieu de travailler à la co-construction d'une riposte avec les étudiant-es, stagiaires, formateurs et formatrices et collègues à la hauteur de l'ampleur et de la cohérence des attaques. Cette réforme est en effet construite autour de quatre axes : mettre en place des « pré-recrutements », modifier la place du concours, « faire évoluer » les contenus de formation et changer les règles d'affectations. Quelles conséquences pour les futur-es enseignant-es ?

## Mettre en place des « pré-recrutements » dès la L1

Si les objectifs affichés sont de résoudre la crise du recrutement et de favoriser l'accès au métier des jeunes issu-es des milieux populaires, il ne faut pas se laisser prendre au piège des éléments de langage du gouvernement. Car il y a « pré-recrutements » et pré-recrutements. Les « pré-recrutements » à la sauce Blanquer correspondent en réalité à un « contrat de pré-professionnalisation », soit une entrée dans le métier par la précarité, les étudiant-es devant travailler pour percevoir une rémunération. Nous sommes loin de ce que porte la FSU : des étudiant-es rémunéré-es (avec prise en compte pour la retraite et le reclassement) pour faire leurs études, sans contrepartie de travail. Il s'agit surtout d'une entrée par « le faire », comme si cela suffisait pour apprendre le métier. Et, c'est la cerise sur le gâteau, qui permet de bénéficier



d'une main d'œuvre bon marché et d'afficher qu'il y aura peu de classes sans enseignant-es, les pré-recrutés-es ayant des missions d'enseignement allant de « répétiteur-répétitrice », en l'absence de leur enseignant-e en L2, à remplaçant-e en M1.

## Modifier la place du concours

L'affichage est de « tendre vers une plus grande professionnalisation », ou de « favoriser l'accès au métier des étudiant-es issu-es de tous les milieux sociaux ». En réalité, dans le 1<sup>er</sup> degré, l'admissibilité en L3 et l'admission en M2 permettraient des économies substantielles puisque, pendant ces deux années, les admissibles ne seraient pas stagiaires. Ce tour de passe-passe, faisant peser le poids de deux années d'incertitudes supplémentaires quant à la réussite du concours, hors statut protecteur de fonctionnaire stagiaire, permettrait par la même occasion d'économiser 25 000 postes de stagiaires, soit exactement ce que Bercy devrait réclamer à l'Éducation. Une aubaine ! Dans le 2<sup>nd</sup> degré, repousser le concours en M2 correspond en fait à ce que Darcos avait fait en son temps. Ces projets signent le décrochage 1<sup>er</sup>/2<sup>nd</sup> degré contraire aux mandats FSU. Mais, ce qui pourrait remettre un peu de commun dans la contestation à venir, c'est que Blanquer aura bientôt toute latitude pour utiliser ces étudiant-es en master comme moyen d'enseignement, et pour remettre tou-tes les stagiaires à temps plein, l'année de stage ayant lieu après la formation.

## « Faire évoluer » les contenus de la formation

Partant du constat d'une formation trop coupée du terrain, Blanquer entend mettre la formation sous tutelle (cahier des charges rectoral, avis des inspections, enquêtes de satisfaction, indicateurs d'évaluation, nomination des directeurs par le ministre...). Il projette aussi d'éliminer les formateurs et formatrices ESPE et de les remplacer par quelques universitaires prêtés par les autres UFR, et surtout, par des formateurs-formatrices en temps partagé. Enfin, il compte réduire la formation aux « fondamentaux » nécessaires à la « prise de poste », pour reporter le reste sur une formation continue en berne. Une formation-survie, donc, assurée par des formateurs-formatrices, elles et eux aussi formés sur le tas, qui nie la complexité du métier d'enseignant-e. Loin de répondre au manque de temps et de moyens que nécessite une formation initiale de qualité, le gouvernement affiche sa volonté de renforcer le contrôle qu'il a sur l'agir enseignant en les réduisant à de simples exécutant-es.



PHOTO: D.R.



# LES DÉBATS DANS LA FSU

**Le ministère veut aller vite. Les annonces et les rapports s'enchaînent et les projets de réformes obligent la FSU et ses syndicats nationaux à prendre position rapidement. Or, sur la question de la formation et du recrutement des enseignant-es et des CPE, l'élaboration d'une position de synthèse fédérale n'est pas évidente...**

## Changer les règles d'affectations

Pour les « rendre plus justes » et en finir avec le « bizutage institutionnel », la solution envisagée serait le calibrage académique des concours du 2<sup>nd</sup> degré : il permettrait aux lauréat-es (celles et ceux bien classé-es et/ou avec une situation familiale à faire valoir) de choisir leur académie, pour l'année de stage et pour la première affectation de titulaire, sans passer par un mouvement national. C'est bien le mouvement de mutation, « illisible » et dont les règles seraient « contournées », qui est dans le viseur, alors que ce système est une protection pour les usager-es, garantie de service public rendu sur tout le territoire et d'égalité de traitement.

Cette réforme de l'entrée dans le métier s'intègre donc à la perfection dans le projet gouvernemental de privatisation du fonctionnement de l'école comme des autres services publics, en enfouissant plusieurs coins dans le statut des enseignant-es, en appauvrissant leur formation pour mieux les mettre sous contrôle... Ce dont Fillon rêvait déjà en 2005 ! ●

CHARLOTTE BOURGOUGNON, MARIE HAYE, VINCENT CHARBONNIER

1) « Métier d'enseignant : un cadre renouvelé pour renouer avec l'attractivité »



Déjà, le congrès de Rodez du SNUipp de juin 2016 avait rebattu les cartes au sein de la FSU. L'architecture de la formation y a toujours fait débat, néanmoins, un consensus se dégage : les conditions de formation sont dégradées, le métier d'enseignant-e ne se démocratise pas et la crise de recrutement s'installe. Face à ce constat, le SNUipp s'est doté d'un mandat de recrutement en fin de L3 suivi d'une formation, sous statut de fonctionnaire stagiaire, de deux ans reconnues par un master.

Cette position n'était pas gagnée d'avance car les réticences étaient nombreuses au sein d'UA. Mais ce qui a fait basculer le congrès, c'est le constat largement partagé qu'un concours placé au milieu du master scinde la formation en deux et ne permet pas aux futur-es enseignant-es de construire leur professionnalité. Chaque section départementale pouvant témoigner de la souffrance créée par ces conditions de formation chez les étudiant-es, les stagiaires et les formateur-trices.

Face à cela, un concours positionné en fin de L3, outre le fait de garantir une plus grande démocratisation et de répondre à la problématique du vivier, permet de garantir une véritable formation professionnelle : les stagiaires débarrassé-es du poids du concours changent de posture et deviennent des enseignant-es. Ce temps plus long, articulant formation universitaire adossée à la recherche et stages progressifs conçus dans une logique de formation et non d'emploi, leur permet d'intégrer les différentes dimensions d'un métier de conception.

Ce mandat a été largement adopté avec près de 70 % des voix.

D'autre part, en revendiquant des pré-recrutements dès la L1 intégrant des critères sociaux, le congrès du SNUipp a reconnu la nécessité de démocratiser l'accès au métier d'enseignant-e où la proportion d'enfants d'ouvrier-es baisse de 5 points entre la licence et le master quand celle des enfants de cadres supérieur-es et de

**SUITE PAGE 22** ➡➡➡

SUITE PAGE 21 ➡➡➡

profession libérale augmente de près de 6 points. Les étudiant-es issu-es des classes populaires sont en effet souvent obligé-es de travailler afin de financer leurs études, ce qui nuit à leur réussite universitaire. Des pré-recrutements précoces, sans contrepartie de travail, et garantissant une rémunération suffisante pour suivre les études et préparer le concours, permettent de les protéger du salariat étudiant.

Un premier pas a donc été franchi sur la nécessité de favoriser les étudiant-es issu-es des milieux populaires. Les modalités de ces pré-recrutements et les conditions d'accès au concours des pré-recruté-es doivent désormais être définies ; ce sera un des enjeux du prochain congrès du SNUipp de juin 2019.

## Des contradictions de plus en plus vives au sein des autres syndicats nationaux

C'est peu dire que ce nouveau mandat du SNUipp n'a pas été vu d'un bon œil par les militant-es UA qui défendent le recrutement après le master. L'espoir de ces militant-es, nombreux-ses surtout



États généraux de la formation des enseignant-es et des cpe, janvier 2017, SNESUP-FSU.

au sein du SNES et du SNEP, de fixer la position de synthèse fédérale sur celle d'un recrutement tardif, s'éteint définitivement. Un mandat fédéral aurait pourtant permis d'asseoir une légitimité à cette position qu'il faut être capable de justifier après la mise en place de la mastérisation. L'argument principal opposé consiste à dire qu'un recrutement après le master serait un point d'appui pour revendiquer une revalorisation salariale. L'expérience montre, cela dit, qu'il n'y a pas d'automatisme entre niveau de recrutement et niveau de rémunération. Ainsi, avec la réforme Peillon et l'instauration d'un recrutement au niveau du M1, le ministère a refait débiter la carrière au 1<sup>er</sup> échelon, comme c'était le cas avant la réforme Darcos, alors que le recrutement s'effectuait alors au niveau licence. Autre exemple de l'absence de corrélation directe entre niveau de recrutement et de rémunération, avec l'entrée à l'ENA qui a lieu après trois années d'études, mais dont le niveau de rémunération qui en découle est bien supérieur à celui d'un-e maître de conférence, recruté-e à Bac+8. La position d'UA SNES et SNEP est d'autant plus difficile à tenir qu'on voit mal comment elle pourrait apporter une réponse à la grave crise de recrutement que connaît la profession.

## Recrutement après le master : une position aux pieds d'argile

Cette position s'est ainsi vue fragilisée au moment même où le ministère avançait ses billes. Pour critiquer le projet de Jean-Michel Blanquer de déplacement des épreuves d'admissibilité, les militant-es UA du SNEP écrivaient dans la revue UA de décembre 2017 que ce projet délétère du ministère revenait à ramener le niveau de recrutement à celui de la licence, et donc à dégrader le niveau de formation des futur-es enseignant-es. Un coup de pied de l'âne à la position de l'École Émancipée qu'ils plaçaient du coup dans le même bateau que le projet du ministère. Sauf que le projet Blanquer, avec des épreuves d'admission en M2, revient à un recrutement en fin de master et non à la licence.

Dans ces conditions, l'élaboration d'une synthèse fédérale est contrariée par la volonté de militant-es des syndicats nationaux de jouer avec leurs seules cartes, n'hésitant plus à envisager un possible décrochage du niveau de recrutement entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré, ce qui va pourtant à l'encontre des mandats de la FSU. Ce décrochage serait un argument de plus dont pourrait se saisir le ministère pour différencier les carrières et affaiblir le statut. Le danger existe, un rapport sénatorial paru fin juillet 2018 porte d'ailleurs cette proposition, entre autres menaces pour la Fonction publique.

## La nécessité d'une position fédérale forte

La FSU a malgré tout su réagir rapidement en publiant un communiqué de presse lorsque Jean-Michel Blanquer a lancé les premières annonces au sujet de la réforme de la formation des enseignant-es et des CPE en juin 2018. Notre fédération aura besoin de cette unité et ne devra pas laisser les intérêts des différents syndicats nationaux primer sur ce qu'elle porte pour tous. L'exclusion du SNESUP de la dernière audience au ministère au sujet des soi-disant « pré-recrutements » à la sauce Blanquer n'est pas un bon signe de ce point de vue et nous aurons besoin de nous serrer les coudes pour faire face aux attaques. D'autant que c'est tout à fait possible puisque, par exemple, sur la question de la transformation du statut des AED pour les faire passer pour des « pré-recrutements », tous les syndicats nationaux sont d'accord pour dire que les contrats précaires ne peuvent pas tenir lieu de pré-recrutements, qui excluent par nature tout travail salarié : quand on est pré-recruté-e, on l'est pour faire ses études. Les militant-es de l'École Émancipée investi-es dans les différents syndicats nationaux et au sein de la FSU s'attellent à faire en sorte que celle-ci porte des mandats de synthèse, fédérateurs et combatifs, tout en poursuivant le travail de conviction sur l'urgence de défendre des mesures à même de démocratiser l'accès au métier et d'améliorer la formation. ●

ROMAIN GENTNER, LAURENCE PONTZEELE,  
VALÉRIE SOUMAILLE

# MIEUX FORMER PLUS D'ENSEIGNANT-ES : L'AMBITION DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

*Le ministère va réformer le recrutement et la formation des enseignant-es à l'horizon de septembre 2019. Il y a urgence à proposer une alternative solide pour mieux former plus d'enseignant-es, les libérer des pressions hiérarchiques et faire réussir toutes et tous les élèves.*

Régulièrement débattue, la position de l'École Émancipée de recrutement à la licence a évolué. Il consiste aujourd'hui en une formation intégrée, débutant avec le pré-recrutement d'étudiant-es dès la L1, rémunéré-es pour faire leurs études. Après un recrutement en fin de licence, suivent deux années de formation sous statut de fonctionnaire stagiaire (avec prise de responsabilité progressive à l'occasion de stages variés), délivrant un Master dans le cadre d'ESPE rénovées (avec des personnels et usagers majoritaires dans les conseils de l'École, et des moyens abondés). Les contenus de formation seraient revus : histoire et épistémologie des disciplines, de leur didactique, et des savoirs scolaires, processus et conditions d'apprentissage, connaissance des politiques éducatives, analyse critique des situations de classe... Deux années de T1 et de T2 avec décharge de service et formation prolongeraient cette entrée progressive dans le métier. La réflexion reste à poursuivre concernant les contenus de concours pour le moment très académiques. Par ailleurs, *quid* des disciplines scolaires qui n'ont pas de licence universitaire dédiée (EPS, technologie, mais aussi histoire-géographie...)?

## Une position la plus susceptible de résoudre des problèmes d'actualité

Celui de la crise du recrutement : ni les salaires ni l'image du métier n'attirent les étudiant-es. Force est de constater que la maîtrise a élevé le niveau de diplôme requis pour que les candidat-es puissent se présenter aux concours, ce qui s'est traduit par une baisse de leur nombre. Avancer le niveau de recrutement permet de



répondre à la problématique du vivier, en augmentant le nombre de candidat-es potentiel-les ayant les conditions de diplôme requises.

Celui de l'éviction des femmes<sup>1)</sup> et des étudiant-es issu-es des milieux populaires<sup>2)</sup> à mesure que le nombre d'années d'études augmente : ce n'est pas que les masters leur soient interdits, ni qu'ils et elles soient par

nature moins bon-nes, mais leur auto-éviction persiste pour plusieurs raisons, l'une d'elles seulement étant financière. Recruter à la licence permet donc de démocratiser l'accès au métier.

Enfin, il n'y a aucune automaticité, ni corrélation entre rémunération, place du concours, niveau de recrutement et niveau de qualification. Le recrutement au master ne fait pas de meilleur-es enseignant-es mieux payé-es.

## Opposer un autre projet d'école et fédérer personnels et usagers

Selon le ministère, la formation a lieu en grande partie avant le concours, par la pré-professionnalisation, des stages et des épreuves professionnelles aux concours. Une partie des UA n'est pas loin de cette approche. Or, à l'ÉÉ, nous pensons que les étudiant-es sont dans l'impossibilité de construire des savoirs professionnels : ce qu'ils-elles apprennent, c'est en tant qu'étudiant-es qui vont être évalué-es. Le fait d'être recruté-e induit un changement de posture : d'étudiant-e accaparé-e par sa réussite aux examens et concours, on devient un-e enseignant-e en formation. Encore une raison de recruter à la licence.

Enfin, recruter toutes et tous les enseignant-es à la licence est un facteur d'unification, contre ce qui les divise et nuit à la construction d'un rapport de force. L'ÉÉ est attachée à un corps unique, de la maternelle à l'université, une autre de ses positions historiques. ●

ROMAIN GENTNER, MARIE HAYE, LAURENCE PONTZEELE, VALÉRIE SOUMAILLE

1) Selon les données du MENESER, en 2007, les femmes représentent 62 % des effectifs de licence et leur taux de réussite est supérieur à celui des hommes. En master, elles ne représentent plus que 60 % des effectifs et leur taux de réussite devient inférieur à celui des hommes.

2) Les données du MENESER sur l'origine sociale des étudiant-es en 2013-2014 indiquent qu'entre la licence et le master, la part des enfants d'ouvriers baisse de 5 points alors que la proportion des enfants de cadres augmente de près de 6 points.



# L'Union européenne : direction l'implosion ?

Crise grecque, Brexit, dynamiques nationalistes qui conduisent les droites extrêmes au pouvoir (Hongrie, Pologne, Autriche, Italie...), impasse sur la politique migratoire et immobilisme institutionnel : les menaces politiques se sont tellement accumulées ces dernières années pour l'Union Européenne que l'hypothèse d'une implosion à court ou moyen terme devient de plus en plus crédible. Certes, dès 1954, Jean Monnet annonçait que « l'Europe se fera dans les crises », mais la multiplication de celles-ci, économiques, démocratiques, politiques peut raisonnablement faire douter de la capacité de l'UE à rebondir.

La crise économique de 2008 a tout d'abord révélé la fragilité de l'UE et son incapacité endémique à faire face à une déflagration de l'ampleur de la crise des subprimes. Les multinationales et leurs correspondants politiques font leur la « stratégie du choc », se saisissant de la crise économique comme opportunité pour intensifier l'offensive contre les conquêtes sociales du XX<sup>ème</sup> siècle. Mais l'austérité budgétaire, les politiques commerciales de libre-échange et le démantèlement imposé des droits sociaux ont conduit à une crise de légitimité sans précédent de l'UE. Dans le même temps, l'Union économique et monétaire (UEM) a manifestement et irrévocablement échoué, les économies de la périphérie subissent une crise sévère, et les économies du centre rencontrent des difficultés persistantes. La monnaie unique est devenue un instrument au service du capitalisme allemand pour instaurer une politique économique mercantiliste au moyen du dumping des salaires, et pour

dicter – avec le soutien des autres économies du centre de l'UEM, et donc y compris de la France – des « réformes structurelles » qui provoquent la stagnation économique, la pauvreté et le chômage. La capitulation du gouvernement grec a montré que l'UEM comme l'Union européenne (UE) constituent des obstacles majeurs à toute tentative de modifier l'agenda néolibéral qui domine en Europe.

## Autoritarisme bureaucratique

Depuis 2015, les élites européennes cherchent donc à répondre à leur crise de légitimité. Et ce n'est pas la remise en cause d'une politique qui a pourtant failli qui guide la réflexion. Au contraire, le remède au mal se propose d'être encore et toujours plus violent. Le rapport des cinq présidents (les présidents de la Commission, de Conseil, de la BCE, de l'Euro groupe et du Parlement) concernant les perspectives d'achèvement de l'Euro zone, présenté le 22 juin 2015, en est l'illustration.

Ils proposent le renforcement des procédures d'édification de l'Euro zone en s'appuyant sur quatre piliers. Tout d'abord une véritable *union économique*, dont l'objectif serait la convergence des économies européennes, au moyen de

réformes structurelles dans les domaines de l'économie, du marché du travail, de l'administration publique et du marché des produits et des services. Une *union financière*, engloberait l'union bancaire et l'*union des marchés financiers*, avec l'objectif d'un seul et unique marché monétaire et financier européen.

Une *union budgétaire*, avec notamment l'adoption et la mise en service d'une austérité perpétuelle, au moyen de « stabilisateurs automatiques » qui diminueraient les dépenses et augmenteraient les impôts automatiquement, sans décisions politiques, chaque fois que la stabilité budgétaire serait menacée. Enfin, une *union politique* qui, d'après les auteurs du rapport, signifierait une représentation unique de l'Euro zone, un poste permanent de Président de l'Eurogroupe, et des « auditions » plus fréquentes des planificateurs de la politique économique européenne (Conseil, Commission, ministres des états-membres, troika) par le Parlement européen.

Le trait commun de ces quatre propositions est la dépossession de toute souveraineté populaire pour décider des politiques économiques. Dans un contexte





accord est au cœur des préoccupations géopolitiques de l'UE, dans la mesure où la rétention des 3 millions de personnes en situation de migration ou en demande d'asile en Turquie, qui veulent aller vers l'Europe est perçue comme une menace à la sécurité et à l'ordre européen. Le droit d'asile est enterré et le droit international est bafoué et contourné. Le tournant vers le totalitarisme du gouvernement d'Erdogan est non seulement toléré mais aussi financé, le discours de l'extrême-droite est justifié. Enfin, le caractère anti-démocratique des institutions européennes est désormais explicite : pour reprendre les termes de Jean-Claude Juncker, « il n'y a pas de choix démocratique contre les traités européens », ce dont ont témoigné l'expérience grecque mais aussi les négociations sur le CETA et les OGM, qui, sans faire de bruit, ont été de manière décisive verrouillées, ou encore, au mois de juin dernier, les pressions pour refuser un ministre eurosceptique en Italie. La présence de l'extrême-droite dans différents gouvernements n'étant par contre plus considérée comme un sujet d'intérêt.

### Impasse politique

Si une crise se noue lorsque « ceux d'en bas ne veulent plus, et ceux d'en haut ne peuvent plus », alors il nous faut considérer avec sérieux la possibilité d'une dislocation de l'édifice européen. Car, aux crises économiques, sociales, et démocratique, s'ajoutent des tensions politiques au sein même des élites, tensions dont on ne voit pas les signes de résolutions.

En effet, la tentation représentée par E. Macron d'un fédéralisme autoritaire pour relancer le processus d'intégration est rejetée par la plupart des gouvernements. Ses soutiens se font rares. A. Merkel est contrainte par la situation politique allemande, et des pays majeurs comme l'Italie basculent. Les contradictions sont telles que les institutions européennes sont paralysées.

Dans la perspective des prochaines élections européennes, E. Macron cherche à imposer une lecture biaisée d'une opposition entre « forces progressistes » et « mouvements réactionnaires ». La

réalité des politiques menées montre que cette opposition est factice, tant les désaccords ne sont pas insurmontables sur les enjeux démocratiques, économiques et des droits humains. Le désaccord porte sur la place respective que doivent jouer l'UE et les États dans la mise en œuvre des politiques néolibérales autoritaires, et non sur les fondements de celles-ci. Le dumping fiscal au service des multinationales et des ultra-riches ne fait pas désaccord, la figure de l'ennemi extérieur pour retrouver une légitimité politique est une vieille méthode bien comprise par Collomb ou Salvini, la répression des mouvements sociaux, et notamment des mouvements d'aides aux migrant-es, est une réalité en France comme en Italie, et le peu de cas fait aux processus démocratiques une politique bien partagée.

Les mouvements progressistes en Europe sont, à l'heure actuelle, paralysés tant la difficulté est grande à sortir du cadre imposé. Certains à gauche seraient même tentés de surfer sur la montée du nationalisme pour répondre à la colère des peuples. D'autres ne veulent pas voir l'essence anti sociale et anti démocratique des projets libéraux portés par les élites de Bruxelles.

Pourtant, entre le néolibéralisme européiste et autoritaire d'un Macron, et le nationalisme « illibéral » d'un Orban, les motifs d'une opposition résolue à ces deux projets politiques sont fondamentaux. Défense de la souveraineté démocratique, solidarité entre les peuples, opposition au libre-échange des capitaux et des marchandises et libre circulation des êtres humains, rupture avec le productivisme et l'extractivisme, défense des droits démocratiques... Sur tous ces sujets essentiels nos deux adversaires partagent nombre de propositions. Pour reprendre pied, les mouvements de gauche en Europe pourraient commencer par affirmer la fidélité à leurs valeurs et principes, notamment internationalistes, tout en rompant avec ses illusions sur le caractère potentiellement progressiste de l'Union Européenne. ●

JULIEN RIVOIRE

où chaque scrutin est l'occasion pour les peuples de sanctionner les politiques austéritaires, on voit bien où réside l'intérêt de se passer de leur avis.

### L'Europe des droits ?

La promesse d'une Europe gage de prospérité pour tou-t'es s'est évanouie avec la réalité des politiques austéritaires imposées aux peuples depuis 2008. Les discours présentant l'UE comme un espace de défense des droits humains et démocratiques s'effondrent avec la réalité des politiques anti-migrant-es et la normalisation des politiques autoritaires. L'idée selon laquelle l'UE serait conjoncturellement néolibérale d'un point de vue économique, mais constituerait un rempart avec des valeurs progressistes et humanistes contre la barbarie, s'avère pour ce qu'elle est : une idéologie sans prise sur la réalité.

En effet, le renforcement du caractère anti démocratique de l'Union Européenne s'accompagne de deux autres processus politiques. D'une part, l'intensification des politiques migratoires racistes de la Forteresse Europe. Elle était inscrite dans les traités Dublin, dont l'accord entre l'Union européenne et la Turquie constitue l'étape la plus récente. Aujourd'hui, cet

# Invisibles détenues

À l'heure d'une surpopulation carcérale record (1<sup>er</sup> août 2018, 70 710 personnes incarcérées, 53 prisons en surpopulation extrême, 1 667 matelas au sol, source OIP), la question de la place des femmes en détention et de la spécificité de leur condition liée à leur sexe restent encore des impensés tant sociaux qu'institutionnels.

Une note de la direction de la maison d'arrêt de Rennes sur les tenues vestimentaires des détenues à l'été 2017 est significative de la persistance des stéréotypes : « Les vêtements laissant paraître des parties du corps dénudées doivent être interdits au-delà de la cellule. Il en est ainsi des vêtements suivants : short court (en deçà du genou), débardeur (laissant paraître la poitrine et les bras nus), ... ».

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 2 975 femmes étaient détenues sur un total de 68 974 personnes incarcérées, soit 3,7 % des détenu-es.

Un centre pénitentiaire (Rennes) et une maison d'arrêt (Versailles) réservés aux femmes existent sur le territoire national. Seulement 56 quartiers pour femmes sont intégrés aux 184 établissements pénitentiaires restant et seuls six établissements en France peuvent accueillir des femmes condamnées à de longues peines dont 5 dans le Nord de la France.

Si la surpopulation carcérale féminine n'est pas effective en chiffre « brut », certains quartiers peuvent frôler les 200 % de taux d'occupation. Cela entretient l'éloignement des détenues de leur famille et les plonge dans un isolement familial parfois profond ; les visites sont plus coûteuses et plus difficiles à effectuer. Les 36 Unités de Vie Familiale ne sont pas toutes dans des établissements accueillant des femmes.

« Aucun homme ne vient les voir, alors que les mecs détenus ont souvent une femme qui les attend. Les détenues, elles ne sont soutenues que par leurs mères et leurs sœurs. Elles sont encore plus montrées du doigt pour leur affaire, à cause de l'image de la femme. Alors qu'en fait, elles ont très souvent été victimes de violence à la base », Sylvie, témoignage recueilli par l'OIP.



PHOTO : D. R.

L'obligation faite de la surveillance des femmes par du personnel exclusivement féminin limite notamment leur circulation dans les établissements pour les promenades, les visites, l'accès à des activités et des projets tels que les reprises d'études. Si les activités mixtes sont encouragées dans les textes, elles sont plus limitées. Les femmes se retrouvent dans un double enfermement, celui de la prison mais aussi celui de la limitation de leur activité intracarcérale.

« Le corps se transforme en prison. Presque toutes les femmes détenues affirment qu'elles doivent lutter contre la prise de poids. » (I. Rome)

Les « effets maladifs de la prison » tels que les troubles alimentaires ou les dysfonctionnements hormonaux sont spécifiques aux détenues : « Certaines d'entre elles ne sont plus réglées, d'autres souffrent de pertes de sang en permanence. » (I. Rome)

Quant aux protections hygiéniques (déjà onéreuses « en dehors »), elles deviennent un luxe dans les murs.

Si les femmes conservent généralement leur autorité parentale, son exercice,

notamment à cause de l'éloignement géographique est limité. Pour 60 accouchements par an en prison, 29 établissements seulement ont des nurseries, ce qui conduit à des transferts qui éloignent encore du cercle familial et l'obligation de 15 m<sup>2</sup> pour les cellules mères-enfants n'est pas systématiquement respectée. La contrôleur générale des prisons signifiait en 2016 : « il y a un mois, une femme a accouché en présence d'une surveillante au motif que la salle n'était pas suffisamment sécurisée parce qu'elle avait une fenêtre ».

Si tout-e mineur-e incarcéré-e ne doit pas être mélangé-e avec des détenu-es majeur-es, cette condition n'est pas respectée pour les mineures. Par manque de places d'accueil, elles sont souvent en quartiers pour femmes et l'obligation de cellule individuelle pour les mineur-es crée des tensions avec les détenues majeures dont le traitement est dégradé.

Dans son rapport de 2016, Adeline Hazan préconisait l'introduction d'une forme de mixité pour permettre aux femmes d'accéder à des activités plus nombreuses, sans effet.

La condition des femmes détenues continue aujourd'hui de se dégrader dangereusement.

« En prison, on oublie jamais qu'on est une femme. » (I. Rome). ●

INGRID DARROMAN



- > L'invisibilisation des femmes dans les recherches sur la prison, Corinne Rostaing, Les cahiers de Framespa n° 25 2017 « Genre, crime et châtiement ».
- > La sexualité en prison de femmes, Myriam Joël, SciencesPo Les presses.
- > Dans une prison de femmes, une juge en immersion, Isabelle Rome, Enrick Éditions. [www.oip.fr](http://www.oip.fr)

# Un an après #MeToo et #BalanceTonPorc, où en est-on ?

En octobre 2017, les #MeToo et #BalanceTonPorc se propagent sur les réseaux sociaux depuis les États-Unis, vers l'Europe, et la France. Des femmes prennent la parole sur les violences, notamment sexuelles, qu'elles ont subies. Aujourd'hui, presque un an après, cette parole a été entendue, mais à quel point peut-elle faire évoluer les politiques et la société entière ?

**L**es hashtags, #MeToo et #BalanceTonPorc, en libérant la parole, ont certainement permis une prise de conscience et une dénonciation des violences ordinaires subies par les femmes. Cela nous a rappelé que le combat pour l'égalité femmes/hommes était loin d'être gagné. C'était aussi un message adressé aux hommes : d'une part, vous n'aurez plus désormais la possibilité de bénéficier du silence des victimes, d'autre part, si vous cautionnez les actes de vos congénères, vous en êtes complices.

Emmanuel Macron a fait de l'Égalité entre les femmes et les hommes une grande cause nationale. Pourtant, dans les faits, pas grand-chose n'a changé. Les chiffres sont accablants. Faut-il encore rappeler qu'une femme meurt tous les 2 jours et demi sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint, que 75 000 femmes sont violées par an, que 100 % des femmes déclarent avoir été victimes de harcèlement dans les transports ?

En France, le ministre de l'Intérieur, G. Collomb, a annoncé début septembre une hausse inquiétante de 22 % des signalements de violences faites aux femmes depuis le début de l'année 2018. Les violences de nature sexuelle, quant à elles, ont augmenté de 23,1 % sur les sept premiers mois de 2018 par rapport à la même période en 2017. Les forces de l'ordre ont eu à traiter 3 357 faits de harcèlement sexuels de plus en un an.

En réaction à ces chiffres préoccupants, le ministère de l'Intérieur va lancer en octobre une « plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes ». La loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences, portée par la Garde des Sceaux Nicole Belloubet et la secrétaire d'État chargée de l'Égalité femmes hommes Marlène Schiappa, vient renforcer la loi du 9 juillet 2010 sur les violences faites aux femmes en quatre points :



PHOTO : D.R.

- > elle allonge à 30 ans le délai de prescription pour les agressions sexuelles et viols commis sur des mineurs. Ce délai de prescription court à partir de la majorité de la victime ;

- > elle crée une infraction d'outrage sexiste pour réprimer le harcèlement dit « de rue », elle sanctionne également le fait d'user de tout moyen pour apercevoir les parties intimes d'une personne à son insu ou sans son contentement ;

- > elle élargit la définition du harcèlement en ligne afin de pouvoir réprimer les cas où une personne est victime d'une attaque coordonnée de plusieurs internautes, même lorsque chacune des personnes n'a pas agi de façon répétée ;

- > elle renforce des dispositions du code pénal pour réprimer les infractions sexuelles sur les mineur-es. La contrainte morale sur la personne mineure peut résulter de la différence d'âge existant entre la victime et l'auteur-e des faits et de l'autorité de droit ou de fait que celui-ci exerce sur la victime.

C'est ce dernier point qui a provoqué le plus de débats, en particulier à cause de la confusion dans laquelle ils ont eu lieu au Parlement, signe d'un manque de préparation du gouvernement. Une polémique est née sur les réseaux sociaux, certain-es internautes accusant la loi de légaliser la pédophilie. À l'origine, elle devait instaurer une présomption irréfragable (irréfragable veut dire que la preuve contraire ne peut être apportée) de non-consentement en dessous de 15 ans. Toute

relation sexuelle entre un-e majeur-e et un-e mineur-e de moins de 15 ans aurait été qualifiée d'agression sexuelle ou de viol, en estimant qu'en dessous de cet âge, le ou la mineur-e ne dispose pas du discernement nécessaire pour consentir valablement au rapport sexuel.

Les associations féministes sont déçues : cette loi, encore une fois, ne va pas assez loin pour lutter efficacement contre les

violences faites aux femmes. Quand ce gouvernement va-t-il joindre les actes aux paroles ? À quand une grande loi comme en Espagne ?

En attendant, les femmes et les associations féministes, elles, continuent de se mobiliser pour éveiller toutes les consciences et mettre fin aux violences faites aux femmes. Le 3 juillet dernier, plus de 200 personnes, des féministes, des associations se sont réunies à Paris et ont créé le mouvement « Nous Toutes »<sup>(1)</sup>. Son objectif : rassembler un millier de volontaires pour organiser un grand rassemblement le 24 novembre prochain, dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes, « une déferlante féministe, rassemblant des centaines de milliers de personnes en même temps, pour que la France se réveille et dise Stop aux violences sexistes et sexuelles ». Rejoignons-les ! ●

**AMANDINE CORMIER**

1) <http://noustoutes.org/>

Jean-François Claudon, militant syndical du SNES-FSU, professeur d'histoire est coauteur d'une biographie récente du militant révolutionnaire allemand Paul Lévi. Ami et avocat de Rosa Luxemburg, dirigeant unitaire du Parti communiste allemand, ce militant trop méconnu méritait de sortir de l'ombre.

## “ QUATRE QUESTIONS À JEAN-FRANÇOIS CLAUDON ”

# Paul Lévi, une figure

► **École Émancipée. Qui était Lévi ? Quels furent son parcours et son itinéraire politique ?**

La mémoire militante a injustement oublié ce révolutionnaire, qui soutient pourtant la comparaison avec les « monstres sacrés » du mouvement ouvrier. Son parcours politique singulier résume presque à lui seul les espoirs, les drames et les désillusions de l'après-guerre. Lévi n'a pas fait moins que de jouer un rôle dirigeant dans tous les partis ouvriers allemands... dont il a parcouru le spectre dans les deux sens en moins de cinq ans !

En 1914, Lévi n'a déjà rien d'un second cou-teau. Le jeune avocat défend Rosa Luxemburg inculpée par la justice militaire pour ses propos contre la boucherie imminente et devient un cadre de la gauche pacifiste du SPD. Quelques semaines après la déclaration de guerre, Lévi, bouleversé par le ralliement du parti à l'Union sacrée, se ressaisit et cherche à en regrouper la gauche. Sans le savoir, il devient spartakiste. Mais, en 1916, un séjour de convalescence en Suisse fait également de lui un Bolchévick ! Par l'entremise du fantasque Karl Radek, il se rapproche en effet de la gauche internationaliste en exil et se lie d'amitié avec Lénine. Si Lévi se dit alors favorable à la création d'un parti regroupant uniquement les révolutionnaires, il accepte, par discipline, de rentrer dans le Parti social-démocrate indépendant (USPD), un mouvement de masse relativement informe qu'ont fondé au printemps 1917 les leaders de l'opposition exclue par la direction chauvine du SPD.

Rentré en Allemagne et libéré de ses obligations militaires, il contribue à reconstruire l'organisation spartakiste berlinoise décapitée par l'échec des grandes grèves de janvier 1918. Survient alors la Révolution de novembre. Lévi est le n° 3 de la Ligue spartakiste, juste derrière Rosa Luxemburg et Karl Liebknecht. Quand, fin décembre, la Ligue décide de quitter l'USPD, qui a si longtemps



ALBERT HARLINGUE/ROGER-VIOLETTE

Berlin, 1918.

couvert les agissements des ministres « socialistes », il est désigné comme l'un des orateurs principaux du congrès. S'il échoue à faire adopter par la base – constituée de jeunes gens persuadés que le pouvoir est au bout du fusil – son rapport appelant les communistes à participer aux élections à l'Assemblée constituante, il est nommé à la direction du jeune Parti communiste (KPD).

Il en prend même la tête après la « semaine sanglante » de janvier 1919, lors de laquelle Rosa et Karl sont assassinés par la soldatesque pour le compte du gouvernement « socialiste ». Lévi parvient à retisser les liens entre noyaux militants dans la clandestinité. Cette lutte pour la survie du parti le persuade qu'il faut rompre avec l'aile gauchiste qui confond prise du pouvoir et vulgaires tentatives de putsch. Au congrès d'Heidelberg, l'opposition est mise à la porte sans ménagement. Lévi, presque à son corps défendant, est le chef d'un parti convalescent, mais qui peut enfin se tourner vers les masses.

► **Lévi, membre de tous les partis de la gauche allemande, et ce dans les deux sens. C'est-à-dire ?**

Le leadership de Lévi sur le KPD est de courte durée. Il accomplit pourtant une véritable prouesse en se rapprochant de l'USPD qui évolue nettement à gauche tout au long de l'année 1920. Pour Lévi, il faut gagner la gauche des Indépendants au communisme, en leur proposant systématiquement une unité d'action qu'il n'hésite pas à étendre aux « majoritaires » malgré la politique menée par la direction du SPD. Dans « *Le gauchisme, la maladie infantile du communisme* », Lénine dit tout le bien qu'il pense de cette tactique nouvelle. À Halle, fin 1920, la majorité de l'USPD vote pour l'adhésion à la III<sup>e</sup> Internationale. La fusion du petit KPD avec l'imposante gauche indépendante est actée quelques semaines plus tard.



Paul Lévi



Rosa Luxemburg



Karl Liebknecht

PHOTOS: D. R.

JEAN-FRANÇOIS CLAUDON

# Révolutionnaire méconnue

La position de Lévi, nommé co-président du parti unifié, n'en reste pas moins précaire. La gauche du KPD, exaltée par la constitution d'un parti de plusieurs centaines de milliers de membres, entend passer à l'offensive et commence à considérer Lévi, au mieux comme un temporisateur, au pire comme un « social-démocrate ». Cette gauche en cours de cristallisation se lie avec Zinoviev et ses hommes au sein de l'Internationale communiste (IC) qui, depuis Moscou, jugent sévèrement la politique unitaire de Lévi. En février 1921, c'est la rupture. Des envoyés de l'Exécutif de l'IC arrachent à la direction du KPD un changement de cap. Avec ses partisans, Lévi démissionne afin de retrouver sa liberté de parole et mener le combat à la base. Dans une brochure, il critique violemment l'orientation putschiste imposée par Moscou, qui mène au fiasco de « l'Action de Mars ». Il est exclu pour indiscipline et la sanction est confirmée par l'Exécutif.

Rapidement, le « lévisme » devient l'ennemi n° 1 du mouvement communiste. On interdit aux militant-es du KPD de discuter avec leurs anciens leaders. Même Lénine – qui disait en privé que Lévi avait perdu la tête, mais qu'au moins il en avait une à perdre, contrairement à ses détracteurs-trices – doit accepter le fait accompli. Lévi devient le premier pestiféré du mouvement communiste en formation. Avec son groupe, il rentre dans l'USPD maintenu, qui fusionne avec le SPD en 1922. À première vue, ce « retour au bercail » a tout d'une déchéance. Nous pensons au contraire que jusqu'à sa mort, Lévi n'a cessé de lutter – dans des circonstances toujours nouvelles – pour le socialisme révolutionnaire, comme l'aurait fait Rosa Luxemburg si elle avait pu continuer le combat.

## Quels étaient vos objectifs en vous lançant dans ce travail ?

Nous voulions montrer que Lévi a été exclu en 1921 parce qu'il avait eu raison trop tôt. Dès 1919, il avait perçu les premiers signes de l'affaiblissement de la montée révolutionnaire. La perspective de la prise du pouvoir par les armes s'éloignait chaque jour davantage. D'où la conviction chez Lévi qu'il fallait créer des partis communistes larges, liés organiquement aux masses par des cadres syndicaux éprouvés. D'où sa volonté de dépasser les scissions par l'application rigoureuse d'une orientation unitaire. Puisque la prise du pouvoir n'était plus une question de mois mais d'années, il convenait en effet de redonner confiance aux travailleur-euses en les unifiant dans la lutte commune sur des mots d'ordre concrets. Ces mots d'ordre transitoires culminaient avec la constitution d'un « gouvernement ouvrier », sorte de prologue à l'auto-organisation de la classe ouvrière contre la réaction et à sa prise du pouvoir.

Or, c'est cette « tactique du front unique » – que l'Internationale communiste allait finalement adopter après l'exclusion

de Lévi – qui fut tout près de l'emporter quand la révolution frappa une nouvelle fois à la porte de l'Allemagne en 1923. L'occupation de la Ruhr et l'hyper-inflation précipitèrent le pays au bord du gouffre. Quand on se rendit compte à Moscou qu'une situation révolutionnaire y mûrissait, les préparatifs de l'insurrection furent minutieusement élaborés. Le plan était simple : créer des gouvernements SPD-KPD dans les länders où c'était possible et organiser l'armement des ouvrier-es à partir de ces bastions avant de lancer l'assaut ultime.

Or, la gauche du SPD qu'il fallait impérativement convaincre était largement influencée par les idées de Lévi. Ce dernier mena résolument campagne pour l'unité d'action avec ses anciens détracteurs-trices et proposa même un plan B, face au « tout ou rien » communiste. Si la gauche sociale-démocrate refusait d'appeler à la grève générale dans toute l'Allemagne, il était envisageable, selon Lévi, d'en appeler au gouvernement central SPD pour qu'il interdise les formations paramilitaires nationalistes. C'est seulement après son probable refus, prouvant aux travailleurs qu'ils ne devaient compter que sur eux-mêmes, que la perspective de la grève générale devenait crédible.

Brandler, le président du KPD qui venait d'entrer dans le gouvernement saxon conformément au plan de l'IC, mit ses propres hésitations

de côté et força la main à la gauche sociale-démocrate... qui se défaussa. L'insurrection fut ajournée *sine die*. La fenêtre de tir venait de se refermer. Lévi, absent tout en étant au centre des discussions, constitue à notre sens le chaînon manquant qui aurait pu permettre d'unifier le front prolétarien à l'heure décisive.

## En quoi la figure de Lévi vous paraît-elle encore d'actualité ?

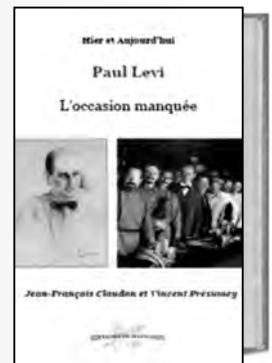
Il avait certainement aperçu le premier que les scissions organiques entre PS et PC ne sauraient déboucher rapidement sur l'écrasement du premier au profit du second, et que la classe ouvrière devrait, dans chaque pays et pour un temps, faire avec des partis imparfaits dont aucun n'était vraiment le « sien ». Il s'agissait là d'un constat radicalement nouveau à l'époque, mais qui encore reste aujourd'hui la donnée fondamentale du combat pour l'émancipation. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR JULIEN GUERIN

> *Paul Lévi, l'occasion manquée*,  
J.-F. Claudon et V. Présumey  
Éditions de Matignon, 7 euros, en commande sur :  
<http://www.editionsdematignon.com/>



Paul Lévi et Rosa Luxemburg à Berlin.



## CHIC, C'EST LA RENTRÉE !



La rentrée littéraire, comme à l'habitude, se remplit de romans, d'essais, de BD et de polars pourtant, paraît-il, un peu moins nombreux que l'an dernier. Plus de 530 romans tout de même. Et on dit le livre en recul...

Personne ne peut être exhaustif. Les critères de choix ne sont pas toujours évidents. Il faudrait tout lire... Comme ce n'est humainement pas possible, nous nous contenterons d'un roman, d'une BD et d'un polar.

### Histoire de liberté

Andrée A. Michaud est classée dans la littérature noire par ses intrigues qui font intervenir une enquête policière. Dans *Rivière tremblante*, c'est encore le cas. La scène se passe dans un petit village du Canada, « Rivière-aux-Trembles ». Un enfant disparaît avalé par la rivière et les bois sous les yeux de son « amoureuse » Marnie (la relation avec Hitchcock, *Pas de printemps pour Marnie*, est expliquée). Le village n'en revient pas et accuse la petite fille ostracisée. Dans une autre ville, une petite fille, Billie (à cause de Billie Holiday bien sûr) disparaît en rentrant de l'école. Qu'est-il arrivé ? Comment vivre avec ce sentiment de culpabilité qui ronge toute velléité de vie, installe la mort comme seule compagne ? Bill, le père, se retrouve, par une succession de hasards, dans ce même village dans lequel est revenue Marnie à la mort de son père. Ils seront réunis dans une enquête policière à charge lors de la mort d'un autre enfant des années plus tard.

L'enquête en elle-même n'est pas le fil conducteur (elle se résout par le témoignage d'un autre enfant). C'est plutôt l'affrontement des personnages pris dans les mailles du filet des souvenirs, des rancœurs, de la recherche de responsables pour exorciser le passé, lui faire rendre gorge. Peine perdue. Il y faudra la prise de conscience que la mort fait partie de la liberté, du risque de cette liberté. Un roman qui interroge notre manière de vivre. L'impératif de la sécurité peut être un enfermement, une mort avant la mort.

### Histoire d'asservissement

En 1905, un scandale au Congo arrive aux oreilles de l'Assemblée Nationale. Jaurès propose une commission d'enquête pour montrer au monde ébahi – et au Congo belge en particulier – que la colonisation française est un bienfait civilisateur pour les populations. Il ne sait pas, Jaurès, que la surexploitation de Congolais fait partie du contrat. Ils sont quasi réduits en esclavage et les femmes servent d'otages parquées dans des camps insalubres. Femmes et enfants meurent en grand nombre sans émouvoir l'administration, et encore moins les capitalistes à la recherche de surprofit.

Pour mener cette enquête, Savorgnan de Brazza est sollicité. Il y laissera la vie et le rapport – honnête – sera enterré. Quelques lampistes donneront leur nom à « l'affaire », Gaud et Toqué en l'occurrence, et seront condamnés pour permettre à tous les autres de continuer à piller ces territoires. *Congo 1905, le Rapport Brazza*, écrit et dessiné par Vincent Bailly et Tristan Thil relatent à la fois la réalité du colonialisme (un système décrit par Brazza qui

prend conscience de la réalité), celle de la France de 1905 et « le premier secret d'État de la Françafrique » comme l'indique le sous-titre.

### Histoire de barbarie

« Meurtrier un jour, meurtrier toujours » ? C'est un peu la thèse de Bruno DeSilva, dans *Dura Lex*. Si elle se mâtine de folie meurtrière due à l'abus de substances illicites et d'un complexe de supériorité, il est facile de penser à Trump. D'autant que le dénommé Kwame Diggs – inspiré par deux meurtriers réels selon l'auteur – a commencé à tuer dès l'âge de 14 ans. Il doit sortir de prison une dizaine d'années après les faits. Mulligan (le héros récurrent de l'auteur, journaliste d'investigation comme lui) et ses compagnes et compagnons, craignant pour leurs vies, essaient de convaincre la justice de le laisser derrière les barreaux, au détriment de l'éthique. Ils enquêtent pour trouver de justes raisons à sa mise en détention. Une plongée dans les méandres de la justice américaine et dans les États-Unis d'aujourd'hui, gangrenés par une violence qui vient d'en haut et qui ne sait plus conjuguer la démocratie. Que reste-t-il lorsque même le désespoir est impossible ? Kwame sait utiliser des citations de Malcom X et de Martin Luther King, en dehors de leur contexte, pour justifier ses propres actions visant, comme il se doit, d'abord les femmes. Le « fake » peut se construire avec du vrai, une mise en garde de journaliste. ●

NICOLAS BÉNIÈS

#### LIVRES SOUS REVUE :

✓ *Rivière tremblante*, Andrée A. Michaud, Rivages/Noir, 21 euros ;

✓ *Congo 1905, le rapport Brazza, le premier scandale de la Françafrique*, Vincent Bailly

& Tristan Thil, Futuropolis, 20 euros ;

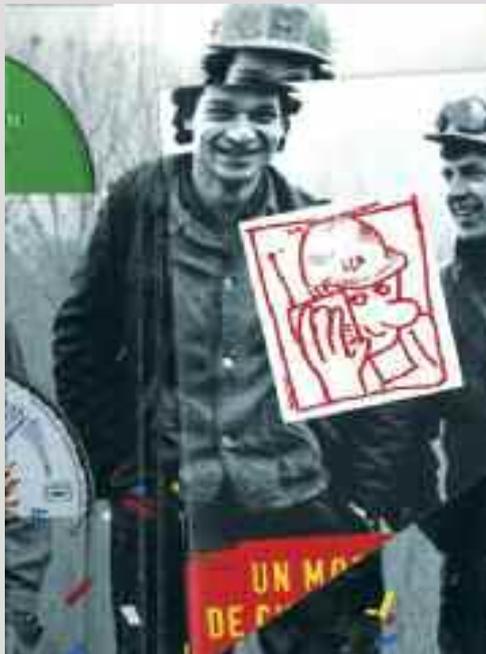
✓ *Dura Lex*, Bruce DeSilva, traduit par Laure Manceau, actes noirs/Actes Sud, 23 euros.

# UNE RADIO AU CŒUR DE LA CRISE



**Radio Lorraine cœur d'acier (LCA) est une radio née à l'initiative de la CGT, en 1979 à Longwy en pleine crise sociale. La confédération s'efforçait de lutter contre les plans sociaux à répétition, toujours plus amples, qui rythmaient cruellement un déclin industriel déjà bien entamé.**

Première de son espèce, cette radio n'était pas seule, la CGT ayant entrepris de se lancer dans quelques autres initiatives radio-phoniques à la même époque. Outre sa longévité, quoique relative, – la radio a émis du 17 mars 1979 jusqu'au début de l'année 1981 – LCA se distingue par l'archivage d'une partie de ses émissions, déposées aux archives départementales de Seine-Saint-Denis. S'appuyant sur ce matériau inédit, Ingrid Hayes fournit une étude passionnante sur cette expérience à bien des égards exceptionnelle. LCA se voulait en effet la voix de « toute la population de Lorraine en lutte » et non seulement celle des militant-es CGT. S'inscrivant dans une stratégie politique qui consistait à s'appuyer sur l'alliance de la classe ouvrière et des classes moyennes, elle visait à peser sur une unité à la base permettant de surmonter la rupture du Programme commun survenue à l'initiative du PCF peu de temps auparavant. Concrètement, il s'agissait d'ouvrir largement les portes de la radio afin de marquer le soutien de l'ensemble de la population à la lutte pour la défense de l'emploi industriel du bassin. Bien entendu, dans l'esprit de ses initiateurs, ce projet ne pouvait que renforcer l'hégémonie du bloc CGT-PCF sur la région, à partir de sa position de représentant de la classe ouvrière. Très écoutée sur Longwy, la station devient vite autre chose que la caisse de résonance des derniers feux de la lutte pour la sidérurgie. La CGT avait embauché des journalistes professionnels chargés de l'animation de la radio. Ceux-ci ont largement ouvert l'antenne à celles et ceux qui le souhaitaient. Des femmes, des personnes sans emploi, des enseignant-es, des commerçant-es du bassin s'en sont saisi-es pour contribuer à créer un espace d'expression rare. On peut y entendre des conversations en arabe dans des émissions consacrées aux travailleurs immigrés. Des femmes y font part de maltraitements subies à la maternité locale. On ose y inviter Alain Krivine. On y débat de l'invasion de l'Afghanistan par l'armée soviétique... La radio est devenue au fil des semaines et des mois bien autre chose que ce que la CGT en attendait. Ses dirigeant-es décident de mettre fin brutalement à l'aventure dès juillet 1980, en opérant une étroite reprise en main après avoir licencié les journalistes. Quand la nouvelle équipe rouvre l'antenne quelques mois plus tard, la magie n'opère plus. Une radio étroitement cégétiste intéresse



PHOTOS: D.R.

moins, l'audience s'érode et il est rapidement mis un terme définitif à l'entreprise. Les circonstances douloureuses de la fin de l'expérience de LCA expliquent les mémoires partagées de ceux qui s'en réclament de loin en loin. Pour nombre de ses acteurs, il en est souvent resté l'idée d'une expérience lumineuse et libératoire, forte et unique, une sorte de Mai 68 différé. Pourtant, l'analyse minutieuse de ce qui s'est vraiment dit à l'antenne, faite avec beaucoup de nuances par Ingrid Hayes, montre que la portée émancipatrice de l'expérience est à relativiser : la parole féminine n'était pas si facile et, quand elle survenait, n'était pas toujours accueillie avec bienveillance, les immigré-es qui ont participé à l'aventure l'ont fait dans le cadre d'une « autonomie imposée ». Les journalistes voulaient clairement faire de la radio un instrument d'émancipation autant que de libre expression. Mais, en dépit de leur enthousiasme communicatif et de leur bonne volonté, les rapports de domination sont restés bien présents et lisibles à l'antenne, inscrits dans la répartition bien inégale des tâches, de la parole et plus encore de sa légitimité. On peut s'interroger avec l'auteure sur la viabilité du projet initial, tiraillé entre la volonté de forger un nouvel outil de propa-



STÉPHANE MOULAIN

➤ Ingrid Hayes, *Radio Lorraine cœur d'acier 1979-1980 Les voix de la crise*, SciencesPo Les Presses, 27 €

# UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DES MOUVEMENTS SOCIAUX GRENOBLE, AOÛT 2018



## Faire du commun pour construire un autre monde

À l'heure où le mouvement social est à la peine, où le syndicalisme ne parvient pas à relancer une mobilisation de masse, alors que le gouvernement table sur le découragement des citoyen-nes face à une politique libérale violente qui les écrase, cette université d'été est à prendre pour ce qu'elle est : un formidable élan et de quoi relancer la machine pour les militant-es.

C'est une première : ATTAC et le CRID (Centre de Recherche et d'Information pour le Développement) ont initié cette année *L'université d'été solidaire et rebelle des mouvements sociaux et citoyens*, fruit de la co-organisation de centaines de composantes qui ont répondu à l'appel. Plus de 300 organisations (associations, syndicats, collectifs, médias indépendants, réseaux,...) ont élaboré un contenu de réflexion et de débat, dans un programme de quatre jours

qui a vu se dérouler une centaine d'ateliers, de séminaires et d'activités diverses. Le programme établi était très varié, à la fois sur le type d'activités proposées - des plus ludiques et festives aux plus studieuses, des conférences en amphi aux débats en salle, des activités hors les murs aux films en soirée... - mais aussi sur les sujets discutés : questions environnementales, économiques, sociales, sociétales, internationales. De quoi faire la critique du « nouveau monde » qu'on voudrait nous imposer, penser les résistances et poser les jalons des alternatives.

## La FSU y était, et l'ÉE y était (pour quelque chose)...

L'ÉE a insisté pour que la fédération soit présente et investie dans cette initiative, en accord avec des militants UA, et la FSU a pris une part active à l'événement. La SD 38, très présente, a tenu un stand très visité. Les militant-es nationaux-ales ont initié et coordonné trois modules de formation d'une journée sur trois thèmes : les retraites, les services publics et l'éducation. Ceux-ci ont fait le plein de participant-es et rencontré un écho très favorable. Ils ont été à chaque fois l'occasion de recherche d'ouverture et le contenu des journées a donné lieu à des démarches unitaires : ils ont été élaborés avec des militant-es de la Fondation Copernic, des revues pédagogiques (*N'autre école*, *Cahiers rouges*, *Dialogues*, *Regards croisés*), des organisations syndicales Sud éducation et Ferc-CGT (pour l'éducation) et des militant-es d'Attac, de Copernic, des économistes atterrés, de la Convergence

SP, de Solidaires et de la CGT (pour les services publics et retraites)... Ce travail unitaire est important. Pour l'éducation par exemple, nous avons construit le module comme un temps de réflexion pour penser une autre école et instaurer une posture de résistance à l'école libérale. Ces débats nous ont permis de vérifier une communauté d'idées et de valeurs entre les partenaires du module, sur les questions du « tous-tes capables », du rejet d'une école de la sélection et de la privatisation, de la volonté de porter la scolarité obligatoire à 18 ans et de repenser le lycée pour qu'il s'oriente vers un lycée polytechnique. Ces orientations partagées seront des atouts indéniables dans les combats intersyndicaux que nous allons livrer et pour gagner la bataille de l'opinion.



PHOTOS : D. R.

## Un élan, une dynamique, et la jeunesse !

1 500 personnes étaient attendues à Grenoble, mais ce sont plus de 2 000 qui ont

participé à ce rassemblement ! Sans visibilité médiatique pourtant, les réseaux des diverses composantes ont bien fonctionné et la richesse du programme a suscité l'intérêt des participant-es.

À considérer la jeunesse du public, on est interpellé. Tout d'abord la question de l'engagement de la jeunesse ne doit plus faire débat – il existe bien – et il faut plutôt analyser sur quel type d'engagement la jeunesse se mobilise. Ensuite, cela questionne aussi le syndicalisme que nous pratiquons et qui peine à attirer les jeunes collègues. Cela amène à réfléchir aux formes d'engagement, de modalités d'action, de résistances que nous leur proposons et à tenter de les faire évoluer pour correspondre au cadre professionnel d'aujourd'hui.

Cet événement est une réussite : 2 000 personnes fin août pour échanger, pour « refaire le monde » et reprendre la main, c'est tout sauf des citoyen-nes gagnés par la résignation. C'est signe que nos valeurs, de solidarité, de justice..., sont partagées et qu'il faut continuer à les défendre dans l'unité et l'ouverture la plus large. C'est aussi un levier pour construire les mouvements sociaux à venir, qui ne peuvent reposer que sur l'articulation entre associations, collectifs et syndicats, voire forces politiques : si le syndicalisme est un outil incontournable, il doit cependant chercher à unir ses forces à celles d'autres partenaires pour faire valoir les alternatives, développer le pouvoir d'agir et de transformer la société. C'est une démarche éminemment politique. ●

VÉRONIQUE PONVERT